

CHARTE DE LA TERRE INTERNATIONALE



Livret sur l'Initiative
de la Charte de la Terre
Septembre 2008

Secrétariat International de la Charte de la Terre

Apartado Postal 138 - 6100

San Jose, Costa Rica

Tel. (506) 22 05 9000

Fax. (506) 22 49 1929

e-mail: info@earthcharter.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	I
I. QU'EST-CE QUE LA CHARTE DE LA TERRE?	1
II. LA STRUCTURE ET LA MISSION DE L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE	2
INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE	2
COMMISSION DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	2
CHARTRE DE LA TERRE INTERNATIONALE (CTI).....	2
LA MISSION DE L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	3
LA VISION DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	3
LA VISION ORGANISATIONNELLE DE LA CHARTE DE LA TERRE INTERNATIONALE	3
RÔLES DES ACTEURS PRINCIPAUX.....	5
III. MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CHARTE DE LA TERRE	9
IV. MEMBRES DU CONSEIL, PERSONNEL DU SECRETARIAT, CONSEILLERS ET ASSOCIES DE LA CTI.....	10
V. FINANCES DE LA CTI.....	12
RELEVES FINANCIERS DE LA CTI POUR 2007.....	14
BUDGET 2008	17
VI. STRATEGIES ET DOMAINES D'INTERET DE LA CTI.....	18
POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION	18
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ACTION EN VUE D'UNE EXPANSION DECENTRALISEE DE L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	18
GROUPES DE TRAVAIL DE L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE – UN BREF APERÇU	20
SECTEUR PRIVE, EDUCATION, MEDIAS, RELIGION, NATIONS UNIES, JEUNESSE.....	20
COMMENT VOUS POUVEZ PARTICIPER A L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	26
VII. ÉNONCES DES POLITIQUES DU CONSEIL DE LA CTI.....	28
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA CTI	28
RESPONSABILITES DU CONSEIL DE LA CHARTE DE LA TERRE INTERNATIONALE	31
PLAN DE ROTATION DU CONSEIL.....	32
PROCESSUS POUR L'ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL	34
LIGNES DIRECTRICES STRATEGIQUES.....	36
POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION GLOBALE.....	38
PRINCIPES POUR LA COLLECTE DE FONDS	39
POLITIQUE SUR LES DECLARATIONS PUBLIQUES	40
PRINCIPES POUR IMPLIQUER LE SECTEUR PRIVE DANS L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE.....	41
VIII. LE SOUTIEN ENVERS LA CHARTE DE LA TERRE	42
EXEMPLES D'ORGANISATIONS QUI ONT AVALISE LA CHARTE DE LA TERRE	43
IX. BREVE HISTOIRE DE L'INITIATIVE DE LA CHARTE DE LA TERRE	45
X. EARTH CHARTER ASSOCIATES, LTD.....	50
XI. DECLARATIONS AU SUJET DE THEMES A CONTROVERSE.....	51
XII. INFORMATION BIOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA CTI.....	56
XIII. LISTE DES AFFILIES, DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE DE LA JEUNESSE ET DES GROUPES DE LA JEUNESSE DE LA CTI.....	69
XIV. THE EARTH CHARTER	75

Introduction

La rédaction de la Charte de la Terre fut terminée en l'an 2000 et la Commission de la Charte de la Terre se chargea de son lancement officiel au cours de cette même année. Depuis lors, le réseau global d'activistes sociaux, enseignants, chefs d'entreprises, dirigeants religieux, experts en droit international et de dirigeants gouvernementaux, qui utilisent, mettent en application et font la promotion de la Charte de la Terre a grandi de façon constante. Le Conseil et le Secrétariat International de la Charte de la Terre, qui constituent la Charte de la Terre Internationale (CTI), s'efforcent d'offrir une orientation stratégique de grande envergure et des matériaux qui peuvent servir de ressources pour faire croître l'Initiative de la Charte de la Terre.

Le Conseil et le Secrétariat de la CTI se sont chargés d'élaborer ce Livret sur la CTI dans le but de l'utiliser comme un guide général pour conseillers, affiliés, partenaires, et tous ceux qui collaborent avec la Charte de la Terre dans beaucoup de nations et de cultures différentes à travers le monde. Le Livret fournit l'information de base sur l'origine, la nature et l'objet de la Charte de la Terre, la structure et la mission de l'Initiative de la Charte de la Terre, et l'organisation, les objectifs et les politiques de la CTI. On invite les lecteurs à utiliser la Table des Matières pour identifier les sections du Livret qui peuvent principalement les intéresser. En plus du Livret, le site web de la Charte de la Terre Internationale contient beaucoup plus d'informations sur la manière de participer, sur les événements et les activités actuelles de la Charte de la Terre et sur les matériaux utiles de lecture.

Le monde est en train de subir de profonds changements environnementaux, sociaux et économiques et est confronté à un avenir incertain. Il est essentiel de s'engager en fonction d'un cadre éthique commun qui procure un sens clair d'orientation, afin que les peuples du monde puissent s'unir au milieu de leur diversité et construire une société globale qui soit juste, durable et pacifique. La Charte de la Terre est une expression de l'aspiration générale de la société civile émergente à une vision commune pour un monde meilleur. Le Conseil et le Secrétariat de la CTI sont profondément reconnaissants aux personnes, organisations et gouvernements pour leur soutien à l'Initiative de la Charte de la Terre et espèrent que ce Livret constituera une ressource précieuse.

Steven C. Rockefeller
Vice-président, Conseil de la CTI
Membre, Commission de la Charte de la Terre

Mirian Vilela
Directrice Générale, Secrétariat CTI
Membre, Conseil CTI

I. Qu'est-ce que la Charte de la Terre?

La Charte de la Terre est une déclaration de principes éthiques fondamentaux pour construire une société globale juste, durable et pacifique au XXI^e siècle. Elle vise à inspirer chez tous les peuples un nouveau sens d'interdépendance globale et de responsabilité partagée pour le bien-être de toute la famille humaine, la grande communauté de vie et les générations futures. C'est une vision d'espoir et un appel à l'action.

La Charte de la Terre est particulièrement concernée par la transition vers des formes durables de vie et de développement humain durable. C'est pourquoi, l'intégrité écologique en est un des thèmes principaux. Cependant, la Charte de la Terre reconnaît que les objectifs de la protection écologique, l'élimination de la pauvreté, le développement économique équitable, le respect des droits humains, la démocratie et la paix sont interdépendants et indivisibles. Par conséquent, le document offre un nouveau cadre éthique intégral inclusif pour orienter la transition vers un avenir durable.

La Charte de la Terre est le résultat d'un dialogue interculturel qui a duré pendant une décennie à travers le monde au sujet d'objectifs communs et de valeurs partagées. Le projet de la Charte de la Terre débuta comme une initiative des Nations Unies mais s'est développé et s'est terminé par une initiative de la société civile. En l'an 2000, le document fut terminé et la Commission de la Charte de la Terre, une entité internationale indépendante, le fit connaître publiquement comme une charte des peuples.

La rédaction de la Charte de la Terre impliqua le processus le plus inclusif et participatif jamais lié à la création d'une déclaration internationale. Ce processus est la source première de sa légitimité en tant que cadre éthique directeur. La légitimité du document a été renforcée davantage encore par le soutien de plus de 4.800 organisations, parmi lesquelles beaucoup de gouvernements et d'organisations internationales.

A la lumière de cette légitimité, un nombre croissant de juristes internationaux reconnaît que la Charte de la Terre est en train d'acquérir le statut de document de loi douce. On considère que ce type de document, telle que la Déclaration Universelle des Droits Humains est moralement, mais non légalement obligatoire, pour les gouvernements étatiques qui sont d'accord de l'endosser et de l'adopter. En général, ces documents forment la base du développement d'une loi dure.

A un moment où il faut que s'opèrent avec urgence des changements importants dans notre façon de vivre et de penser, la Charte de la Terre nous pose le défi d'examiner nos valeurs et d'opter pour une meilleure alternative. A un moment où l'éducation pour le développement durable est devenue essentielle, la Charte de la Terre constitue un instrument éducatif très précieux. A un moment où les alliances internationales deviennent de plus en plus nécessaires, la Charte de la Terre nous engage à rechercher des points communs au sein de notre diversité et à adopter une éthique globale que partage un nombre croissant de personnes dans le monde entier.

Note: Pour obtenir plus d'informations sur les origines de la Charte de la Terre, veuillez vous référer à "Une Courte Histoire sur l'Initiative de la Charte de la Terre" à la Section IX.

II. La Structure et la Mission de l'Initiative de la Charte de la Terre

Initiative de la Charte de la Terre

“L'Initiative de la Charte de la Terre” est un réseau global et extraordinairement varié de personnes, d'organisations et d'institutions qui participent à la promotion et à la mise en application des valeurs et des principes de la Charte de la Terre.

L'Initiative représente un vaste effort volontaire de la société civile. Parmi les participants, il y a des institutions internationales de renom, des gouvernements nationaux et leurs agences, des associations universitaires, des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires, des gouvernements urbains, des groupes religieux, des écoles et des entreprises – de même que des milliers de personnes au niveau individuel.

De nombreuses organisations ont donné formellement leur soutien à la Charte de la Terre et l'utilisent ou fomentent sa vision. Beaucoup d'autres utilisent ou fomentent la Charte sans avoir émis leur soutien.

Commission de la Charte de la Terre

La Commission de la Charte de la Terre, que le Conseil de la Terre et la Croix Verte Internationale créèrent au début de 1997 comme un organe indépendant international, a supervisé le processus de consultation et de rédaction de la Charte de la Terre, a approuvé le texte final du document et l'a fait connaître en l'an 2000. La Commission garde son autorité en ce qui concerne le texte de la Charte et ses membres informent la CTI et agissent en tant qu'Ambassadeurs de la Charte de la Terre. Cependant, la Commission n'est plus impliquée dans la supervision de l'Initiative de la Charte de la Terre, vu que cette responsabilité a été assignée au Conseil de la CTI.

Charte de la Terre Internationale (CTI)

La Charte de la Terre Internationale comprend le Conseil et le Secrétariat de la CTI et existe pour fonder la Mission et la Vision de l'Initiative de la Charte de la Terre. La CTI s'efforce de promouvoir la dissémination, l'adoption, l'utilisation et la mise en application de la Charte et de soutenir la croissance et le développement de l'Initiative. La CTI fut créée en 2006 comme faisant partie d'un processus important de réorganisation et d'expansion des activités de la Charte de la Terre.

Il faut se rappeler que bien que le Conseil de la CTI s'occupe de diriger et d'orienter l'Initiative en général, il ne gouverne ni ne contrôle directement l'ensemble de l'Initiative de la Charte de la Terre. L'Initiative n'est gouvernée dans aucun sens formel. Le Conseil est seulement responsable de la gouvernabilité de la Charte de la Terre Internationale.

La Mission de l'Initiative de la Charte de la Terre

adoptée par le Conseil de la CTI

La mission de l'Initiative de la Charte de la Terre est de promouvoir la transition vers des modes de vie durables et une société globale sur base d'un cadre éthique partagé amplement qui inclut le respect et le soin de la communauté de vie, l'intégrité écologique, les droits humains universels, le respect de la diversité, la justice économique, la démocratie et une culture de paix.

La Vision de la Charte de la Terre

adoptée par le Conseil de la CTI

Nous aspirons à ce que les personnes, les organisations, les milieux du commerce et des affaires, les gouvernements et les institutions multilatérales à travers le monde, y compris l'Assemblée Générale des Nations Unies et les agences des Nations Unies, reconnaissent la Charte de la Terre, adoptent ses valeurs et principes et travaillent conjointement pour construire des sociétés justes, durables et pacifiques.

La Vision organisationnelle de la Charte de la Terre Internationale

adoptée par le Conseil de la CTI

Au cours des cinq prochaines années, nous envisageons de créer des ressources éducatives et de communication de haute qualité qui parviennent à des millions de personnes, favorisant de la sorte une manière systématique de comprendre les défis fondamentaux de notre époque, catalysant des milliers d'initiatives qui soutiennent les objectifs de la Charte de la Terre, et inspirant l'espoir.

Au cours des cinq prochaines années, nous envisageons d'introduire la Charte de la Terre et ses valeurs éthiques et principes au sein d'événements, de processus et d'initiatives choisis stratégiquement et qui incluent la participation de la société civile, le milieu du commerce et des affaires, la jeunesse et le gouvernement.

Nous envisageons d'atteindre ces objectifs en tant que petite organisation efficace qui travaille en collaboration avec des personnes, des affiliés, des groupes de travail, d'autres organisations et des gouvernements.

Les buts et les objectifs stratégiques adoptés par la Charte de la Terre Internationale:

Buts:

1. Augmenter le niveau de sensibilisation envers la Charte de la Terre à travers le monde et promouvoir la compréhension de sa vision éthique inclusive.
2. Rechercher la reconnaissance et l'appui de la Charte de la Terre auprès des personnes, des organisations et des Nations Unies.

3. Promouvoir l'utilisation de la Charte de la Terre comme un guide éthique et la mise en application de ses principes par la société civile, le milieu des affaires et le gouvernement.
4. Fomenter et appuyer l'utilisation de la Charte de la Terre dans les écoles, les universités, les communautés religieuses, les communautés locales et beaucoup d'autres milieux.
5. Promouvoir la reconnaissance et l'utilisation de la Charte de la Terre comme un document de loi douce.

Objectifs stratégiques:

- Promouvoir le développement d'un réseau global de partisans et d'activistes de la Charte de la Terre avec la collaboration de conseillers, d'affiliés, d'organisations sœurs et de groupes de travail.
- Créer et disséminer des matériels de communication et d'éducation de haut niveau vers différents groupes spécifiques et qui atteindront des millions de personnes.
- Traduire les matériels primordiaux de la Charte de la Terre dans toutes les langues importantes du monde.
- Établir les pages Internet de la Charte de la Terre dans tous les pays en association avec des personnes et organisations clés.
- Promouvoir la vision de la Charte de la Terre lors d'événements importants au niveau local et international et engager les personnes et les organisations à l'appliquer dans leurs domaines d'activité.
- Positionner la Charte de la Terre en relation avec des initiatives et des processus internationaux importants de façon à ce que son cadre éthique puisse être utilisé comme un guide pour les efforts visant à aborder les défis les plus urgents, tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité, les Objectifs de Développement du Millénaire, la sécurité alimentaire et la résolution de conflits.
- Entreprendre des programmes d'entraînement pour faciliter l'acceptation et l'application de la Charte de la Terre dans différents secteurs.
- Développer l'orientation et les instruments pour aider les organisations, les milieux des affaires et les communautés locales à utiliser la Charte de la Terre afin d'évaluer le progrès atteint en ce qui concerne le développement durable.

Rôles des Acteurs Principaux

1. Commission de la Charte de la Terre

La Commission est chargée de veiller sur le texte de la Charte de la Terre et ses membres donnent leur avis et soutiennent l'Initiative de la Charte de la Terre et agissent comme Ambassadeurs de la Charte de la Terre.

Suite au lancement de la Charte de la Terre en l'an 2000, la Commission a délégué la responsabilité de superviser l'Initiative de la Charte de la Terre et la tâche de réunir des fonds au Comité Directeur. En 2006, le Comité Directeur fut remplacé par le Conseil de la CTI.

2. Conseil de la CTI

Le Conseil de la CTI supervise le travail du Secrétariat de la Charte de la Terre Internationale. Il établit les objectifs principaux, les politiques et les stratégies pour la CTI et donne l'orientation et la direction à l'Initiative en général. Le Conseil de la CTI n'est pas un organe ayant sa propre identité juridique. Le Conseil élit ses propres membres en consultation avec les membres du réseau global des partisans de la Charte de la Terre.

3. Secrétariat de la CTI

Le Secrétariat de la CTI, dont le siège est situé au Costa Rica à l'Université pour la Paix sous mandat des Nations Unies, s'efforce de promouvoir la mission, la vision, les stratégies et les politiques adoptées par le Conseil de la CTI. Il donne son soutien au travail du Conseil, prête assistance dans la planification stratégique et coordonne de nombreuses activités de la Charte de la Terre. Le Secrétariat sert de guide et de liaison pour les efforts qui visent à mener la Charte de la Terre dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, le milieu des affaires et la religion. De la même manière, le Secrétariat gère les communications avec le réseau de la Charte de la Terre en général et promeut l'usage de la Charte de la Terre comme un document international de loi douce.

4. Groupes de Travail

Les Groupes de Travail ont été conçus pour fonctionner comme des réseaux volontaires qui mèneront à des initiatives indépendantes. Les Groupes de Travail seront centrés sur le développement d'un réseau et la promotion d'activités dans l'un des domaines suivants : les Affaires, l'Éducation, les Médias, la Religion, Les Nations Unies et la Jeunesse. Le Comité Exécutif du Conseil de la CTI approuvera la désignation de l'équipe dirigeante pour chaque Groupe de Travail. Les Groupes de Travail comprendront des membres du Conseil, des personnes et des organisations partenaires, des affiliés ou des conseillers. Le Conseil de la CTI révisera aussi périodiquement le progrès accompli et le travail de chaque Groupe de Travail. Cependant, le Conseil de la CTI et le Secrétariat de la CTI ne dirigeront ni ne gèreront le travail des Groupes de Travail. Le Secrétariat fournira certains services de base en soutien des Groupes de Travail.

5. Conseillers

Les Conseillers de la CTI sont des personnes qui sont formellement reconnues comme étant des sources de conseil expert et de soutien pour le Conseil et le Secrétariat de la CTI. Ces personnes sont invitées à être des conseillers sur base de leur engagement individuel envers la Charte de la Terre, leur capacité à fournir conseils et soutien de manière active au Conseil de la CTI, au Secrétariat et aux Groupes de Travail et si besoin est, leur affiliation d'organisation. Le Directeur Exécutif du Secrétariat se charge de désigner les Conseillers.

6. Ambassadeurs

Les membres de la Commission de la Charte de la Terre servent comme ambassadeurs de la Charte de la Terre. De temps en temps, le Conseil pourrait souhaiter désigner des personnalités publiques éminentes comme ambassadeurs additionnels ou représentants officiels, afin qu'ils puissent prêter assistance à la CTI en ce qui concerne des thèmes spécifiques pendant une certaine période de temps, ou bien en relation avec une activité particulière ou une série d'événements. Le Directeur Exécutif du Secrétariat peut effectuer de telles nominations en consultation avec les Vice-présidents du Conseil de la CTI. Parmi les ambassadeurs, il peut y avoir, par exemple, des artistes très connus, des chefs d'Etat actuels ou précédents, des dirigeants d'entreprises notables, des lauréats du prix Nobel ou des dirigeants très connus de la société civile.

7. Affiliés

Les affiliés de la CTI sont des personnes ou des organisations qui partagent la vision de la Charte de la Terre et s'engagent à promouvoir la Charte de la Terre et à aider à mettre en application les stratégies de la CTI dans leurs propres pays. Les affiliés souscrivent un accord formel avec la Charte de la Terre Internationale pour qu'ils soient une source active d'information sur la Charte de la Terre et sur les activités de cette dernière dans leurs pays. Le Secrétariat de la CTI coordonne les activités avec les affiliés et leur offre orientation et matériels qu'ils peuvent utiliser comme ressource. Il peut y avoir plus d'un affilié dans un même pays et le Secrétariat de la CTI se charge de prendre les décisions concernant la désignation des affiliés. Lorsqu'un nouvel affilié est établi dans un pays où il existe déjà un ou plusieurs affiliés, le(s) affilié(s) actuels peu(ven)t être consulté(s). Les affiliés acceptent de maintenir une communication étroite avec la Charte de la Terre Internationale et d'envoyer des rapports sur les activités importantes liées aux activités de la Charte de la Terre qui se déroulent dans leurs régions. De même, la CTI accepte de maintenir les affiliés au courant des décisions ou activités importantes qui les affectent et de leur fournir un certain niveau d'orientation, de conseil stratégique et de soutien dans leurs communications (ce niveau dépend de la disponibilité des ressources).

8. Organisations Associées

Les Associés Stratégiques sont des organisations dont les activités soutiennent directement et de manière programmatique la Charte de la Terre et l'Initiative, ou dont les activités sont en harmonie avec les principes de la Charte de la Terre. En majorité, il s'agit d'organisations internationales mais il peut aussi y en avoir d'autres qui centrent leur attention sur les domaines nationaux ou locaux. Les organisations associées souscrivent un accord formel (un Mémoire de Compréhension, une Lettre d'Accord, ou tout autre type de reconnaissance formelle) avec la Charte de la Terre Internationale sur des projets spécifiques, qui décrivent la manière selon laquelle l'organisation associée travaillera pour soutenir et promouvoir la Charte de la Terre et comment la même organisation sera soutenue par la Charte de la Terre Internationale.

Parmi les associés de la CTI, il y a la *Earth Charter Associates, Ltd.* - ECA. La ECA est une entité pourvue d'une identité juridique et basée aux États-Unis; elle a été établie pour offrir un soutien juridique à la CTI et contribuer à la collecte de fonds pour la CTI. Pour plus d'informations, voir la section X.

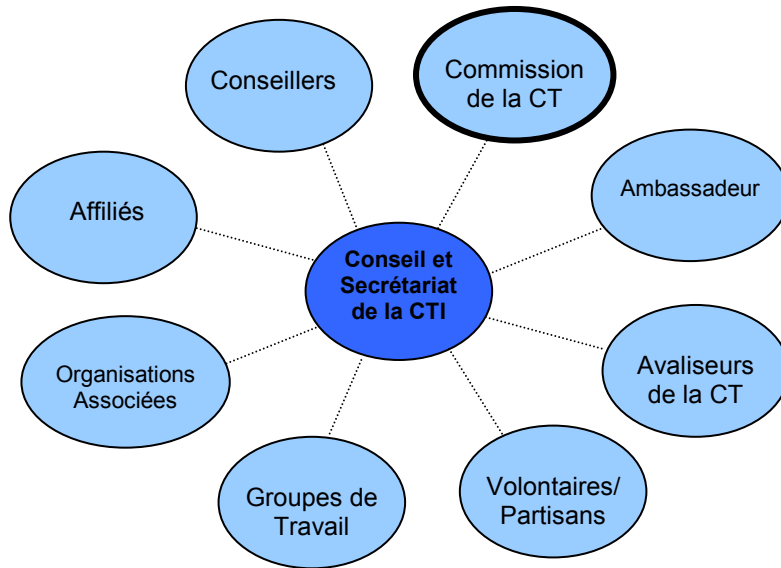
9. Avaliseurs

Un avaliseur est toute personne ou organisation qui manifeste formellement son soutien et engagement envers l'esprit et les objectifs du document de la Charte de la Terre. La catégorie d'avaliseur est ouverte aux organisations de toute grandeur ainsi qu'aux personnes. Le Secrétariat de la CTI a recherché activement le soutien d'importantes organisations internationales et nationales (voir plus d'informations sur le soutien à la page 39)

10. Volontaires ou Partisans

Les volontaires ou partisans sont des avaliseurs qui s'engagent ou donnent des ressources – temps, argent, relations avec divers réseaux et promotion publique ou tout ce qui est approprié selon eux – à l'Initiative de la Charte de la Terre. Il peut s'agir d'organisations, de gouvernements ou de personnes au niveau individuel. Les "volontaires ou les partisans" sont l'équivalent de membres dans un programme traditionnel d'affiliation dans une ONG, sauf qu'ils n'acquièrent pas de droits formels de par leur statut de partisan. Bien que la CTI vise à obtenir un ample parrainage, elle se réserve le droit de dire "non, merci" à une organisation spécifique ou à des personnes qui pourraient vouloir faire un don d'une certaine sorte ou promouvoir la Charte de la Terre d'une certaine façon. Les partisans ou volontaires ont le droit de s'identifier publiquement comme "partisans de l'Initiative de la Charte de la Terre" ou comme "volontaires de l'Initiative de la Charte de la Terre".

Initiative de la Charte de la Terre Un Réseau Global



EC signifie Charte de la Terre

ECI signifie Charte de la Terre International, qui comprend le Conseil et le Secrétariat

Il y a 23 membres du Conseil de la CTI, 19 Conseillers et 97 Affiliés dans 58 pays.

Plus de 4.600 organisations ont donné leur aval à la Charte de la Terre.

2008

III. Membres de la Commission de la Charte de la Terre

Afrique et Moyen Orient

Amadou Toumani Touré, Mali (Vice-président)
SAR, Princesse Basma Bint Talal, Jordanie
Wangari Maathai, Kenya
Mohamed Sahnoun, Algérie

Asie et Pacifique

A.T. Ariyaratne, Sri Lanka
Kamla Chowdhry, Inde (Vice-président) *In memoriam*
Wakako Hironaka, Japon
Pauline Tangiora, Nouvelle Zélande/Aotearoa,
Erna Witoelar, Indonésie

Europe

Mikhaïl Gorbatchev, Russie (Vice-président)
Pierre Calame, France
Ruud Lubbers, Pays-Bas
Federico Mayor, Espagne
Henriette Rasmussen, Groenland
Awraham Soeterndorp, Pays-Bas

Amérique Latine et les Caraïbes

Mercedes Sosa, Argentine (Vice-présidente)
Leonardo Boff, Brésil
Yolanda Kakabadse, Équateur
Shridath Ramphal, Guyane

Amérique du Nord

Maurice F. Strong, Canada, (Vice-président)
John Hoyt, États-Unis
Elizabeth May, Canada
Steven C. Rockefeller, États-Unis
Severn Cullis Suzuki, Canada

IV. Membres du Conseil, personnel du Secrétariat, Conseillers et Associés de la CTI

Conseil de la CTI

Brendan Mackey, Australie (Vice-président)
Razeena Omar, Afrique du Sud (Vice-président)
Steven C. Rockefeller, États-Unis (Vice-président)

Zainab Bangura, Sierra Leone
Mateo A. Castillo Ceja, Mexique
Rick Clugston, États-Unis
Marianella Curi, Bolivie
Camila Argolo Godinho, Brésil
Wakako Hironaka, Japon
Barbro Holmberg, Suède
Li Lailai, République Populaire de Chine
Song Li, République Populaire de Chine/USA
Alexander Likhotal, Russie/Suisse
Elizabeth May, Canada
Oscar Motomura, Brésil
Dumisani Nyoni, Zimbabwe
Henriette Rasmussen, Groenland
Alide Roerink, Pays-Bas
Mohamed Sahnoun, Algérie
Kartikeya V. Sarabhai, Inde
Tommy Short, États-Unis
Mary Evelyn Tucker, États-Unis
Mirian Vilela, Brésil
Erna Witoelar, Indonésie

Secrétariat de la CTI

Secrétariat de la CTI et Centre de la CT sur l'Éducation pour le Développement Durable à l'UPAIX - San José, Costa Rica

Mirian Vilela, Directrice Exécutive
Marina Bakhnova, Coord. de Projets
Alicia Jimenez, Coord. de Projets
Betty McDermott, Coord. de Projets
Dominic Stucker, Coord. de l'Initiative de la Jeunesse de la CTI

Programme de la CT sur la Religion et la Durabilité - Heidelberg, Germany

Michael Slaby, Coord. Inter Religion

Conseillers

Alan AtKisson, États-Unis/Suède
Peter Blaze Corcoran, États-Unis
Abelardo Brenes, Costa Rica
Moacir Gadotti, Brésil
Herbert Girardet, Royaume-Uni
Edgar Gonzalez-Gaudiano, Mexique
Parvez Hassan, Pakistan
Bianca Jagger, Nicaragua/Royaume-Uni
Calestous Juma, Kenya/États-Unis
Rustem Khairov, Russie
Amory Lovins, États-Unis
Jim MacNeill, Canada
Herman Mulder, Pays-Bas
Maria Novo, Espagne
Edmund O'Sullivan, Canada
Jan Roberts, États-Unis
Nick Robinson, États-Unis
Hans van Ginkel, Pays-Bas
Moema Vizzer, Brésil

Organisations Associées (liste partielle)

Amana-Key, Brésil
Centre pour l'Éducation Environnementale, Inde
Centre pour l'Éducation sur la Durabilité Environnementale, Université de la Côte du Golfe de Floride, États-Unis
Associés de la Charte de la Terre, S.A., États-Unis
Initiative Oecuménique Un Monde, Allemagne
Forum sur la Religion et l'Écologie, États-Unis
Croix Verte Internationale
Heart in Action Entreprises, International
Itaipu, Brésil
Ministère de l'Environnement, Brésil
Ministère de l'Environnement, Mexique
Comité National pour la Coopération et le Développement Durable, Pays-Bas
Peace Child International
Taking it Global, International

Centre d'Apprentissage Transformatif, Ontario
Institut d'Études en Éducation, Université de
Toronto, Canada
Université pour la Paix, Costa Rica
Université pour la Coopération
Internationale, Costa Rica

V. Finances de la CTI

La Charte de la Terre Internationale bénéficie du soutien d'apports financiers et de différentes autres ressources et services de la part de personnes, de fondations, d'agences gouvernementales et d'autres institutions. Les contributions financières peuvent s'effectuer de plusieurs façons.

Les contributions financières en soutien à la Charte de la Terre Internationale (CTI) peuvent être envoyées au Fond de la Charte de la Terre via un compte bancaire spécial de la CT qui est géré par l'Université pour la Paix au Costa Rica. Les contributions financières peuvent aussi être envoyées au Fond de la Charte de la Terre via *The Philanthropic Collaborative* qui est géré par les *Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc., RPA* (Assesseurs de la philanthropie Rockefeller) dont le siège est à New York, États-Unis. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif (501(c)(3) qui offre des services philanthropiques, financiers et administratifs à des donateurs individuels, à des fondations et à une variété d'organisations sans but lucratif. Au nom de la Charte de la Terre Internationale, les Associés de la Charte de la Terre, (ECA) utilise les services de RPA.

Les donateurs peuvent envoyer leurs contributions à ces deux fonds de la Charte de la Terre à travers le site Internet de la CT en utilisant un système de donation par cartes de crédit. Les donations en soutien de la CTI sont utilisées pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat de la CTI. Les registres bancaires et de transferts des deux comptes au Costa Rica et à New York sont maintenus de manière professionnelle et sont révisés chaque année par un auditeur professionnel externe.

Le Conseil de la CTI se charge de la gestion financière de la CTI et approuve son budget annuel de fonctionnement. Pour sa part, le Secrétariat de la CTI doit fonctionner dans les limites du budget approuvé et il se charge de la préparation de rapports financiers et de maintenir le Conseil informé au sujet des aspects financiers. Le Comité pour la Mobilisation de Ressources du Conseil de la CTI dirige ses efforts pour réunir les fonds de la CTI et obtenir d'autres ressources essentielles.

Lorsqu'une contribution est effectuée pour le Fond de la Charte de la Terre à l'Université pour la Paix au Costa Rica en soutien de la CTI, il faut envoyer une notification à Mirian Vilela, Directrice Exécutive du Secrétariat de la CTI (donation@earthcharter.org). Il faut utiliser l'information suivante pour transférer des contributions, y compris les transferts électroniques à la Charte de la Terre Internationale au Costa Rica.

Nom de la Banque: Banco Nacional de Costa Rica
Adresse de la Banque: Avenida Central, Calle 4 y 6, San José, Costa Rica
Code Swift: BNCRCRSJ
Nom du Compte: University for Peace/Earth Charter
Numéro du Compte: 100-02-099-600115-2

Les contributions financières au Fond de la Charte de la Terre à RPA peuvent être envoyées au compte en banque suivant à New York. Il faut envoyer un message au sujet du transfert à *Rockefeller Philanthropy Advisors*, à l'attention de Chris Page: cpage@rpa.com

Nom de la Banque: JP Morgan/Chase Private Banking
Adresse de la Banque: 1211 Avenue of the Americas
New York, NY 10036 - USA
Contact: Matthew Ingram, 212/789-5686

Code ABA : 021 000021
Code Swift: CHASUS33 (pour des transferts internationaux)
Nom du Compte: Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc.
Numéro du Compte: 031-1-144166

Relevés Financiers de la CTI pour 2007

RELEVÉ DE REVENUS ET DE DÉPENSES EN 2007

Charte de la Terre Internationale – Toutes les Activités

Du 1er janvier au 31 décembre 2007 – Montants en dollars US

Revenus	Détail	Total partiel et Total
<i>Subventions de Fondations</i>		
Avina Foundation	5.039	
Kendeda Sustainability Fund – Religion	75.000	
Plan Netherlands - General Support	217.999	
Plan Netherlands - Youth Initiative	126.283	
Rockefeller Brothers Fund - Resource Center	12.500	
		436.821
<i>Principaux Donateurs Individuels</i>		
The Philanthropic Collaborative, USA		306.438
AtKisson Group/The Philanthropic Collaborative		7.600
<i>Petits Donateurs (Moins de \$10.000)</i>		7.395
<i>Agences Internationales</i>		
UNESCO		10.000
<i>Donations d'Entreprises / du milieu des Affaires</i>		
Amana-Key	76.410	
CH2MHill	45.000	121.410
<i>Honoraires pour Services (Cours etc.)</i>		11.844
<i>Ventes de Produits (Livres etc.)</i>		518
Revenus d'Intérêts		8.514
Autres/Divers		0
Total des Revenus		910.541
Dépenses		
Salaires et services professionnels		409.525
Soutien de consultations stratégiques, programmatiques et de communications		22.629
Programme de la jeunesse		84.062
Programme sur la religion		18.244
Télécommunications et Internet		10.658
Services de traduction		3.493
Voyages		62.648
Dépenses du Conseil (voyages et frais de réunions)		20.738
Activités et réunions		33.982
Bureau (loyer, équipement, sécurité et frais)		34.615
Élaboration de publications		13.330
Frais d'impression et d'envoi par courrier		8.739
Entraînement et développement du personnel		145
Frais financiers		4.482
Frais divers		8.986
Frais légaux		33.321
Dépenses de gestion du fond		70.401
Total des Dépenses		839.996

SURPLUS / DÉFICIT

70.545

Charte de la Terre Internationale

Relevé des Soldes du Fond pour l'année 2007

A PARTIR DU 31 DÉCEMBRE 2007

ACTIFS:		USD
RPA / Solde du Fond de la Charte de la Terre		\$ 142.357
UPEACE / Solde du Compte de la Charte de la Terre	(\$28.815)	
Plus transferts en transit en provenance de RPA	30.000	1.185
		<u>143.542</u>
Engagement du Fond Seaward (50% des tarifs de concession de subsides)		34.757
PASSIFS:		
Dépenses de l'année passée à payer en 2008: (1)		
Voyage de l'Initiative de la Jeunesse (2)	14.003	
Bureau en Suède – Solde des frais de 2007 (3)	25.219	39.222
		<u>39.222</u>
ACTIFS NETS DISPONIBLES		<u>\$ 139.077</u>
SOLDES RESTREINTS ET NON RESTREINTS:		
Fond Général		\$ (47.160)
Restreint - Plan Pays-Bas – Initiative de la Jeunesse		116.981
Restreint – Subvention RBF sur les Ressources Éducatives		12.500
Restreint – Fondation Kendeda – Programme sur Religion		<u>56.756</u>
SOLDE CONSOLIDÉ		<u>\$ 139.077</u>

(1) Au 20 février 2008, toutes les dépenses de 2007 n'ont pas été facturées

(2) Voyages pour le Programme de la Jeunesse - \$14.003

(3) Factures # 7060,7062, 7063, 8002, 8007 et 8008

3/12/08

Budget 2008

Approuvé par le Conseil de la CTI le 11 mai 2008

La réduction du budget de fonctionnement de la CTI en 2008, en comparaison avec le budget 2007, correspond à la fermeture du Centre des Communications et de la Planification Stratégique de la Charte de la Terre à Stockholm. Il est également important de comprendre que le budget de fonctionnement de la CTI n'est pas un indicateur précis de l'étendue de l'activité de la CTI. Beaucoup de membres du Conseil de la CTI et d'autres partisans de la Charte de la Terre contribuent en dédiant une grande partie de leur temps et en offrant une variété de services de bureau en soutien au travail de la CTI. En outre, le Secrétariat de la CTI travaille en collaboration avec un nombre d'organisations associées.

Budget de la Charte de la Terre Internationale pour 2008 en dollars US

Description	Base	Jeunesse	Religion	Total
Salaire avec le Fond de Base pour 4 membres du personnel, plus un coordinateur du programme de la jeunesse et un coordinateur du programme sur religion	152,557	32,500	42,520	222,817
Assurance pour le personnel	7,500	1,555		9,055
Soutien consultatif (éditeur, éducateurs, communicateurs)	20,000	8,626		28,626
Télécommunications (Téléphone)	10,000	2,400	1,436	13,836
Support Internet (serveur, soutien technique, conception)	11,000	2,300		13,300
Services de traduction	8,000	3,000		12,000
Voyages	20,000	10,000	4,500	34,500
Frais de réunions du Conseil (Voyages et frais de réunions)	20,000			20,000
Activités et réunions (Ateliers de la CT, comme au Congrès IUCN)	10,000	15,500	4,000	29,500
Ateliers		5,000		5,000
Bureau (équipement, sécurité et frais)				0
Eau, électricité, bus du bureau	3,000	1,500		4,500
Services de sécurité	6,000	2,000		8,000
Achats d'équipement	3,000	1,500		4,500
Impression et envois postaux	10,000	9,000	4,000	23,000
Dépenses financières (Commissions bancaires)	400	600		1,000
Divers	4,000	1,500	300	5,800
Fond de projets spéciaux de l'IJCT pour les projets de GJCT		20,000		20,000
Total des opérations actuelles	285,457	116,981	56,756	459,194

Note: le budget pour le programme sur la religion augmente à partir de la fin du mois d'août (dû au solde de la subvention de la Fondation Kendeda). Le budget pour l'Initiative de la Jeunesse augmente à partir de la fin de l'année (dû au solde de la subvention du Plan des Pays-Bas).

VI. Stratégies et Domaines d'Intérêt de la CTI

Politique de Décentralisation

"Politique de Décentralisation pour une Croissance Progressive" est le nom abrégé qui a été donné à une série de directives et de décisions politiques prises originellement lors de la Troisième Réunion du Conseil de la CTI en 2007. L'objectif de la stratégie est de favoriser l'expansion massive de l'Initiative de la Charte de la Terre sans que cela fasse croître l'administration centrale, et de permettre que se multiplient et augmentent de nombreux efforts qui s'organisent par eux-mêmes.

En soutien à cette nouvelle stratégie, les documents suivants ont été préparés et placés sur le site Internet de la CTI:

- Lignes directrices pour l'expansion décentralisée de l'Initiative de la Charte de la Terre
- Comment vous pouvez participer

D'après ces lignes directrices, toute personne, organisation ou communauté peut faire usage de la Charte de la Terre et la faire fonctionner de manière appropriée, en fonction de ses capacités et opportunités.

L'administration centrale de la CTI maintient un site Internet et plusieurs mécanismes d'affiliation, mais vise à réduire au minimum la quantité de travail administratif lié à cette stratégie.

Lignes directrices pour l'Action en vue d'une Expansion Décentralisée de l'Initiative de la Charte de la Terre

Introduction

La Charte de la Terre Internationale (CTI) incite toutes les personnes inspirées par la Charte de la Terre à contribuer pour atteindre les objectifs de l'Initiative de la Charte de la Terre. Il est donc nécessaire de compter sur la participation active et le soutien de tous. Dans ce sens, la CTI est en train de faire croître progressivement l'Initiative au niveau mondial en fomentant l'activité décentralisée et en donnant du pouvoir aux personnes, communautés et organisations.

A mesure que la CTI met en application cette nouvelle stratégie, elle continuera à promouvoir la Charte de la Terre par le biais de plusieurs processus internationaux formels et un nombre limité de projets. Cependant, cette nouvelle stratégie est nécessaire parce que le Secrétariat de la CTI peut seulement organiser et diriger une petite portion de l'ample gamme d'actions nécessaires pour mettre en application la vision de la Charte de la Terre.

Les Lignes Directrices pour l'Action, présentées ci-dessous, constituent une ressource destinée à aider les personnes à diriger des activités liées à la Charte de la Terre de manière à ce qu'elles soient en harmonie avec les valeurs et les principes de la Charte de la Terre.

L'objectif des Lignes Directrices pour l'Action est également de veiller à ce qu'il y ait un certain degré de consistance dans la manière dont sont réalisées les actions décentralisées de la part de la Charte de la Terre. Pensez à ces Lignes Directrices comme une espèce de mécanisme virtuel de coordination pour l'Initiative de la Charte de la Terre, à mesure que celle-ci se prépare

à une croissance décentralisée qui pourrait engager les actions de millions de personnes dans le monde.

Les Lignes Directrices pour l'Action s'adressent en premier lieu aux personnes sur le plan individuel. La mise en application complète de nombreux principes de la Charte de la Terre demandera des actions de la part des gouvernements, des entreprises et d'autres organisations. Cependant, l'engagement des individus est la ressource primordiale de direction et de changement pour un monde meilleur et il est important de pouvoir compter sur les contributions de toutes les personnes.

Les Lignes Directrices pour l'Action ne sont ni fixes ni définitives. Le Conseil de la Charte de la Terre Internationale les révisera de façon périodique, à la lumière des leçons apprises des efforts réalisés pour appliquer la Charte de la Terre dans différents secteurs et régions. Le Conseil reçoit tout commentaire et suggestion que vous pourriez émettre à leur égard.

Les Lignes Directrices pour l'Action

1. *Commencez avec la Charte de la Terre.* Faites que la Charte de la Terre soit votre guide de base lorsque vous planifiez et entreprenez des activités afin que la vision de celle-ci soit une réalité.
2. *Soyez un exemple vivant.* Efforcez-vous d'être un exemple vivant de l'esprit de la Charte de la Terre dans votre vie de tous les jours – à la maison, sur votre lieu de travail et au sein de votre communauté.
3. *Donnez-vous pleins pouvoirs.* Agissez avec audace et ayez confiance de pouvoir faire une différence comme individu et que vos activités catalyseront les efforts de beaucoup d'autres.
4. *Coopérez, Coopérez.* Générez la puissance d'influencer le changement en établissant des alliances de travail et en collaborant avec d'autres personnes, et cherchez des solutions où tout le monde gagne.
5. *Donnez pleins pouvoirs aux autres.* Partagez le pouvoir en étant inclusif et en donnant aux autres les occasions de renforcer leurs capacités pour résoudre des problèmes, prendre des décisions, exercer la direction et donner libre cours à leur créativité.
6. *Promouvez le respect et la compréhension.* Efforcez-vous d'établir des relations de respect mutuel et de confiance parmi les individus et les groupes de différentes cultures et communautés, et résolvez les différences à travers le dialogue de manière que se produisent l'apprentissage et la croissance.
7. *Facilitez l'organisation personnelle.* Facilitez la diffusion d'initiatives inspirées par la Charte de la Terre sans essayer de les contrôler, tout en comptant sur la capacité de groupes de personnes ayant un objectif éthique clair de s'organiser personnellement et d'atteindre des résultats positifs.
8. *Concentrez-vous sur les causes.* Centrez votre pensée et votre action sur les causes des problèmes et défis majeurs auxquels l'humanité est confrontée et ne permettez pas que les pressions de pratiques et de systèmes actuels non durables vous empêchent de prendre des actions.

9. *Soyez engagé mais flexible.* Soyez inébranlable dans votre engagement aux principes fondamentaux et veillez à ce que les moyens adoptés pour atteindre vos objectifs soient conformes aux valeurs de la Charte de la Terre, mais soyez toujours flexible et innovateur au moment de choisir des moyens et des méthodes, lorsque changent les circonstances.
10. *Soyez ingénieux.* Ne permettez pas que la dépendance de l'argent limite vos pensées et actions. Utilisez votre imagination et soyez ingénieux afin que les choses se produisent.
11. *Utilisez la technologie avec bon sens.* Ne perdez pas de vue qu'un grand nombre de personnes n'ont pas accès à la technologie avancée et lorsque vous élaborez des solutions technologiques pour des problèmes, assurez-vous qu'elles soient appropriées.
12. *Protégez l'intégrité de la Charte de la Terre.* Lorsque vous présentez, citez ou traduisez la Charte de la Terre, restez fidèle aux mots et à l'esprit du texte originel et liez la Charte uniquement avec des organisations, des produits et des activités qui soient conformes à ses valeurs et sa vision.

Groupes de Travail de l'Initiative de la Charte de la Terre – Un Bref Aperçu

Lors de sa troisième réunion annuelle en mai 2008, le Conseil de la Charte de la Terre Internationale (CTI) approuva la création de six groupes de travail, comme faisant partie d'un nouveau plan à long terme basé sur le principe d'une politique de décentralisation pour augmenter rapidement les activités de la Charte de la Terre dans le monde entier. Chaque groupe de travail est centré sur le développement d'un réseau et la promotion d'activités dans l'un des domaines suivants :

Secteur privé
Éducation
Médias
Religion
Nations Unies
Jeunesse

Ces six domaines ont été choisis parce qu'ils offrent des occasions très importantes d'utiliser la Charte de la Terre de manière stratégique en vue de la promotion de la transition vers des formes de vie durables. Dans la plupart de ces six domaines, il y a déjà un nombre d'activités et de projets prometteurs sur lesquels les groupes de travail peuvent être basés. Dans tous ces domaines, il existe aussi le potentiel de susciter l'intérêt pour la Charte de la Terre afin de la diffuser de manière spontanée ou organique, au-delà de l'effet initial catalyseur des groupes de travail.

Les groupes de travail ont été conçus pour fonctionner comme des réseaux volontaires qui mèneront à des initiatives indépendantes. Le Conseil de la CTI les a conceptualisés tandis que plusieurs de ses membres, agissant comme membres initiaux des équipes respectives, se sont chargés de les lancer. Le comité exécutif du Conseil de la CTI approuvera la désignation de l'équipe de direction de chaque groupe de travail. Le Conseil de la CTI révisera aussi périodiquement l'avancement et le travail de chaque groupe de travail. Toutefois, le Conseil et le Secrétariat de la CTI ne dirigeront ni ne gèreront le travail des groupes de travail. Le Secrétariat fournira certains services élémentaires de soutien aux groupes de travail. Le Secrétariat peut aussi jouer un rôle dans l'avancement du travail de certains groupes de travail,

lorsqu'il possède les connaissances et les ressources nécessaires pour prêter cette aide, comme par exemple dans le cas de l'éducation. Il est attendu que les équipes de direction des groupes de travail comprennent de nombreuses personnes qui ne sont pas des membres du Conseil de la CTI et que d'autres organisations fournissent des services aux groupes de travail, générant de la sorte un effet majeur du concept d'un "secrétariat étendu".

Le fondement de la stratégie d'une politique de décentralisation et l'établissement de groupes de travail est basé sur le fait que l'Initiative de la Charte de la Terre est un réseau et non une organisation non gouvernementale (ONG) formellement constituée comme telle. En effet, il ne serait pas possible pour l'Initiative de la Charte de la Terre d'étendre son influence dans le monde et d'effectuer sa mission, si elle était conçue comme une organisation conventionnelle, où toutes les activités étaient dirigées et contrôlées par une seule organisation, le Secrétariat de la CTI. Étant donné la mission de la Charte de la Terre, il serait impossible, même pour une grande ONG, de superviser les activités de l'Initiative globale de la Charte de la Terre et le coût ainsi que la complexité d'une telle entreprise seraient extraordinaires. Ce serait une tâche impossible et un plan peu sage.

En réalité, l'Initiative de la Charte de la Terre a développé un réseau de milliers de personnes et d'organisations qui parfois collaborent et souvent agissent indépendamment. Le Conseil de la CTI établit des politiques et des stratégies pour le Secrétariat de la CTI et ces politiques et stratégies fournissent également une certaine orientation pour le réseau plus ample qui constitue l'Initiative de la Charte de la Terre. Le petit Secrétariat fournit un nombre limité de services de base, tels que la gérance du site Internet international et la préparation de matériels et ressources de base. Le Secrétariat reçoit déjà l'appui et l'assistance des bureaux de plusieurs membres du Conseil de la CTI, qui fonctionnent comme un secrétariat plus ample dans différentes régions du monde.

La direction de chaque groupe de travail sera à charge d'une équipe d'environ deux à dix personnes. Le but de chaque groupe de travail est de catalyser de nouvelles activités de la Charte de la Terre et de promouvoir une expansion drastique du réseau de la Charte de la Terre. Chaque groupe de travail commencera son activité en clarifiant les contributions spécifiques que la Charte de la Terre peut réaliser dans son domaine et la position que celle-ci peut occuper de manière appropriée. Il sera aussi nécessaire de développer un plan d'action avec des objectifs à court et long terme ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs. Les groupes de travail affilieront ensuite les dirigeants volontaires et chercheront l'appui nécessaire pour mettre leurs plans en application. Pour cela, ils devront également mobiliser les ressources nécessaires. Chaque groupe de travail deviendra son propre réseau d'ambassadeurs et d'activistes de la Charte de la Terre.

En tant que partie du nouveau plan à long terme, le Conseil de la CTI a aussi approuvé deux autres projets qui impliquent l'amélioration de la plateforme actuelle de la page Internet de l'Initiative de la Charte de la Terre et la préparation des matériels de communication, y compris livres, brochures et films. Tout ceci est nécessaire pour appuyer l'expansion de l'Initiative dans les domaines où les groupes de travail sont centrés. La plateforme de la page Internet impliquera l'établissement de pages locales dans chaque nation et dans les langues pertinentes. Ces pages Internet locales seront toutes pourvues de la même information de base au sujet de la Charte de la Terre et de l'Initiative. L'information pourra être développée davantage pour aborder les différents contextes locaux. Le Secrétariat prêterait assistance dans la réalisation de ces deux projets.

Le Secrétariat fera publier sur la page Internet de la Charte de la Terre Internationale des rapports périodiques sur les activités des groupes de travail et sur le progrès réalisé dans la mise en application de ces deux projets. Il est demandé aux personnes intéressées à donner

leur appui aux activités d'un groupe de travail de se mettre directement en contact avec l'équipe dirigeante correspondante.

Secteur privé

Reconnaissant la nécessité de disposer de nouvelles formes de collaboration pour la gouvernabilité, la Charte de la Terre exprime que: "L'alliance entre gouvernements, société civile et secteur privé est essentielle pour la gouvernabilité effective" (La Voie en Avant). Suivant ce principe, la CTI a adopté une stratégie pour faire participer le secteur privé dans l'Initiative de la Charte de la Terre. Une grande partie de cette stratégie est constituée par le travail en association avec les dirigeants du secteur privé et la création d'alliances avec des initiatives liées au secteur privé, tels que le Pacte Mondial des Nations Unies et l'Initiative Mondiale pour la Génération de Rapports (GRI en anglais). Dans le contexte de ces alliances, les dirigeants du secteur privé sont invités à utiliser la Charte de la Terre comme un cadre éthique commun dans leurs dialogues avec les acteurs de la société civile et d'autres groupes intéressés. Les milieux des affaires et du commerce qui soutiennent la Charte de la Terre mais qui ne participent pas encore à la GRI sont invités à faire de même.

Suite à d'amples recherches et à un processus de dialogues, la CTI, en coopération avec le Comité National Hollandais pour la Coopération Internationale et le Développement Durable (NCDO), a rédigé un document guide qui répond aux questions concernant la forme selon laquelle la Charte de la Terre est liée aux autres initiatives globales majeures telles que le Pacte Mondial des Nations Unies et l'Initiative Mondiale pour la Génération de Rapports (GRI). Ce document est destiné à aider les utilisateurs de la Charte de la Terre et ceux qui utilisent le GRI et le Pacte Mondial à comprendre les synergies et les forces complémentaires qui existent entre ces trois initiatives. De la même manière, ce document tente d'expliquer comment les milieux des affaires et du commerce peuvent intégrer la Charte de la Terre dans les processus de génération de rapports que la GRI organise et d'autres initiatives similaires. Dans son travail avec les milieux des affaires et du commerce, la CTI met spécialement l'accent sur la valeur d'adopter les lignes directrices de la GRI. Dans ce sens, une alliance est en cours d'établissement avec l'Initiative Mondiale pour la Génération de Rapports.

La Charte de la Terre Internationale invite tous les milieux des affaires et du commerce à utiliser la Charte de la Terre de l'une ou l'autre des façons suivantes:

Impliquer les employés dans la Charte de la Terre afin qu'ils apprennent, s'entraînent et s'inspirent.

Évaluer les activités commerciales à la lumière des valeurs et des principes de la Charte de la Terre, en utilisant les lignes directrices de l'Initiative Mondiale pour la Génération de Rapports.

Incorporer les valeurs et les principes de la Charte de la Terre dans la déclaration de la mission des affaires et du commerce et dans leurs opérations de base avec l'objectif de faire des affaires de manière plus responsable sur le plan écologique et social.

La CTI ne tentera pas d'instaurer un personnel administratif pour ce domaine particulier, ni ne surveillera la participation individuelle des milieux des affaires et du commerce. Au lieu de cela, la CTI développera des ressources qui seront disponibles sur la page Internet et encouragera les milieux des affaires et du commerce à participer dans ce domaine particulier en endossant la Charte de la Terre, en utilisant les ressources et en prenant des mesures comme celles qui sont décrites plus haut.

Un groupe de travail qui aide à mettre la stratégie de la Charte de la Terre en application dans le domaine des affaires et du commerce est en cours d'établissement. Voir la Section VII sur les Principes pour Impliquer les milieux des affaires et du commerce dans l'Initiative de la Charte de la Terre.

Éducation

L'éducation est fondamentale pour la mission de l'Initiative de la Charte de la Terre et pour cette raison, la CTI a créé le Centre de la Charte de la Terre de l'Éducation pour le Développement Durable de l'Université pour la Paix au Costa Rica. La mission du Centre est de promouvoir l'utilisation de la Charte de la Terre dans les écoles, les collèges, les universités et les programmes d'éducation non formels dans le monde entier et de contribuer à l'éducation pour une forme de vie durable. Un groupe de travail a déjà été mis en place pour aider à mettre en application la stratégie éducative et il fonctionnera en collaboration étroite avec le Centre.

Le Centre applique les stratégies suivantes:

1. Efforts dirigés aux éducateurs via les réseaux éducatifs.
2. Promotion de l'adoption institutionnelle formelle et mise en application de l'Éducation pour un Développement Durable, en utilisant la Charte de la Terre comme document primordial de référence.
3. Élaboration de cours et de matériels destinés à être disséminés à travers l'éducation, les ministères de l'environnement et les alliances stratégiques de travail.
4. Coordination et soutien d'un réseau d'organisations et de personnes utilisant la Charte de la Terre comme instrument éducatif.

Le Centre est un associé actif de l'UNESCO pour soutenir la Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable des Nations Unies. Le Secteur de l'Éducation de l'UNESCO a récemment publié un livre élaboré par le Centre et intitulé « Bonnes pratiques dans l'utilisation de la Charte de la Terre ».

Les Médias

L'objectif de la stratégie des médias est d'influencer les personnes importantes dans le domaine des médias (TV, presse écrite, publicité et loisir), y compris chefs d'entreprises, directeurs exécutifs, journalistes, directeurs créatifs d'agences de publicité, scénaristes, producteurs de télévision et éditeurs de nouvelles qui façonnent le contenu des médias. Un groupe de travail dirige le développement de ce projet et est en train d'élaborer un plan stratégique pour contacter des personnes dans ce domaine et les encourager à intégrer la vision de la Charte de la Terre dans leurs cadres de référence. Le fondement de cette stratégie est que les professionnels et les dirigeants des médias exercent une influence sur les manières de penser, sur les styles de vie et les habitudes de consommation partout dans le monde. Si leur manière de penser s'associe davantage avec les valeurs de la Charte de la terre, alors ils commenceront à engendrer des changements positifs qui auront un effet domino d'envergure.

Religion

Rendu public en automne 2007 suite à un an de recherches, de développement de stratégies et de collecte de fonds, le Projet de la CTI sur la Religion et la Durabilité dédie des efforts d'extension interreligieuse et de soutien à toutes les organisations et institutions religieuses, en vue d'affronter les défis globaux de notre temps.

La stratégie principale de cette initiative, selon ce qui a été déterminé au moyen d'une profonde recherche sur les nécessités existantes, est la création de matériels et de programmes

éducatifs et de communication de haute qualité élaborés spécifiquement pour les publics religieux. Ces matériels et activités fomentent une manière holistique et systématique de comprendre les défis fondamentaux de notre temps. Sur base du meilleur de la science et de la recherche actuelles, de même que dans la vision éthique unificatrice (et l'héritage historique) de la Charte de la Terre, les matériels de la CTI fourniront l'information critique sur ces défis aux dirigeants et groupes religieux. Les matériels interpréteront, dans le sens de "traduire", les connaissances actuelles et les meilleures pratiques en termes que les publics religieux trouveront motivateurs, inspirateurs et énergisants.

Pour la production de ces matériels, la CTI a l'intention de se baser sur les expériences, compétences et ressources d'une ample gamme d'organisations associées telles que le Forum sur la Religion et l'Écologie de l'Université de Yale, (www.yale.edu/religionandecology), qui a compilé une vaste bibliographie sur les religions du monde et l'écologie ainsi que sur la religion et le développement. Ceci représente un point de départ fructueux pour les efforts éducatifs de la CTI dans ce domaine. Ce projet soutient aussi la participation de la CTI dans le dialogue de Haut Niveau des Nations Unies sur la Compréhension Interreligieuse et Interculturelle.

Michael Slaby (mslaby@earthcharter.org) qui est en charge de la coordination de ce projet, est basé à Heidelberg, Allemagne.

Un groupe de travail est en cours d'établissement pour aider à mettre en application la stratégie de la Charte de la Terre sur la Religion.

Les Nations Unies

Le but de l'activité de la CTI dans ce domaine focalisé et le but du groupe de travail des Nations Unies est d'obtenir la reconnaissance de la Charte de la Terre de la part de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de démontrer l'importance des valeurs et principes de la Charte de la Terre pour la gouvernabilité locale.

Le groupe de travail des Nations Unies a adopté trois stratégies:

1. Le projet sur le changement climatique, pour promouvoir l'utilisation du cadre éthique de la Charte de la Terre au sein des négociations internationales d'un accord postérieur à celui de Kyoto.
2. L'aval des agences des Nations Unies en vue de la reconnaissance et l'utilisation de la Charte de la Terre de la part de l'UNESCO, UNEP, UNDP et des commissions économiques régionales des Nations Unies.
3. Le Projet sur la DUDH, pour fomentier la collaboration entre l'Initiative de la Charte de la Terre et la Déclaration Universelle des Droits Humains.

Jeunesse

L'Initiative de la Jeunesse de la Charte de la Terre (IJCT) est un réseau de jeunesse entreprenant et dynamique axé sur l'action et fomentant les principes de la Charte de la Terre. Cette initiative est active dans plus de 70 pays et continue de croître rapidement avec plus de 40 groupes de jeunesse de la Charte de la Terre dans le monde. Ces groupes organisent le développement durable au niveau local et les projets de construction de paix qui sont inspirés et orientés par la Charte de la Terre. Divers membres individuels cherchent à incarner les principes de la Charte de la Terre dans leurs vies journalières, à partager la Charte avec d'autres personnes et à participer dans des projets d'action locale, ainsi que dans des processus globaux de décision.

Un groupe de travail sur la jeunesse a été établi et est orienté par une Équipe Dirigeante de la Jeunesse composée de 12 personnes, deux représentants de la jeunesse du Conseil de la Charte de la Terre Internationale et le Coordinateur International de la Jeunesse. Le but de l'équipe dirigeante est d'inspirer, de susciter et d'habiliter les jeunes à vivre, aimer et agir sur base des valeurs et principes contenus dans la Charte de la Terre.

Le groupe de travail sur la jeunesse adopte la vision de l'Initiative de la Charte de la Terre comme elle est établie par le Conseil de la CTI et aspire à atteindre la mission spéciale qui consiste à: "Inspirer l'espoir, tant au sein comme au moyen du réseau global de IJCT, que le changement positif est possible. Soutenir la jeunesse à incarner, promouvoir et appliquer les principes de la Charte de la Terre, dans un effort pour obtenir un monde juste, durable et pacifique."

La stratégie de l'équipe sur la jeunesse (YLT) est de modeler et d'ensuite de soutenir la création décentralisée des équipes de travail engagées qui mettent en pratique les projets inspirés de la Charte de la Terre dans tous les secteurs aux niveaux régionaux et globaux. L'équipe actuelle sur la jeunesse (YLT) (2007-2009), a établi des équipes et des projets de travail thématique dans:

- L'Éducation
- Les Médias
- Les Nations Unies

D'après leur orientation, d'autres peuvent mettre sur pied des équipes de travail dans Milieu des Affaires et Religion, par exemple. En outre, deux équipes de travail internes ont été créées:

- Communications et Mise en Réseaux
- Mobilisation de ressources et Alliances

Finalement, en vue de promouvoir l'expansion du réseau de l'IJCT, cinq groupes de travail régionaux ont été constitués:

- Afrique et Moyen Orient
- Asie et Pacifique
- Europe et Asie Centrale
- Amérique Latine et Caraïbes
- Amérique du Nord

Les groupes de travail sont orientés par les "Lignes Directrices de Travail pour l'Expansion Décentralisée" et sont inclusifs en termes d'affiliation. Leurs projets sont établis de façon à accueillir de nouvelles personnes à s'inscrire et à contribuer. Les groupes de travail thématiques, lorsque cela convient, visent à intégrer leurs activités avec celles d'autres groupes

de travail, bien que de nouveaux projets et groupes de travail puissent également être créés dans d'autres secteurs. En effet, à long terme, tous les groupes de travail seront partiellement constitués par d'anciens membres de groupes de travail sur la jeunesse.

Veillez contacter:

Hind Ottmani, Président de l'Équipe de Direction sur la Jeunesse:

hottmani@earthcharterinaction.org

Camila Godinho, Représentante de la Jeunesse pour le Conseil International de la CTI:

godinho.camila@gmail.com

Dominic Stucker, Coordinateur International de la Jeunesse basé au Secrétariat:

dstucker@earthcharter.org.

Comment vous pouvez participer à l'Initiative de la Charte de la Terre

1. Disséminer la Charte de la Terre et susciter une prise de conscience à son sujet parmi vos amis et au sein de votre communauté locale.
2. Avaliser la Charte de la Terre et encourager les organisations auxquelles vous appartenez et vos gouvernements locaux et nationaux à utiliser et avaliser la Charte de la Terre.
3. Initier un groupe d'étude de la Charte de la Terre et rechercher comment utiliser la Charte de la Terre et appliquer ses principes dans votre foyer, votre lieu de travail et votre communauté locale.
4. Participer à l'activité de l'un des groupes de travail de l'Initiative de la Charte de la Terre qui sont actifs dans six domaines focalisés: Education, Milieu des Affaires et du Commerce, les Médias, Religion, Jeunesse et Nations Unies.
5. Collaborer avec les Associés et Affiliés de la Charte de la Terre et avec d'autres organisations qui ont endossé la Charte de la Terre dans votre région.
6. Contribuer financièrement ou faire des dons d'autres ressources et de services nécessaires pour soutenir la Charte de la Terre Internationale et d'autres projets de la CT.
7. Consulter et suivre les Lignes Directrices de Travail pour l'Expansion Décentralisée de l'Initiative de la Charte de la Terre qui sont disponibles sur le site Internet de la Charte de la Terre.

Il y a beaucoup de manières d'utiliser la Charte de la Terre dans les écoles, les milieux des affaires et du commerce, les gouvernements, les ONG, les conférences et les activités publiques. Par exemple, elle peut être utilisée comme:

- Un instrument éducatif pour développer la compréhension des défis et choix critiques auxquels l'humanité est confrontée et la signification d'un mode de vie durable.
- Un appel à l'action et un guide éthique en vue d'un mode de vie durable qui puisse inspirer l'engagement, la coopération et le changement.

- Un cadre de valeurs pour orienter les gouvernements à tous les niveaux dans l'élaboration de politiques et de stratégies pour construire un monde juste, durable et pacifique.
- Un cadre détaillé pour définir la responsabilité sociale et écologique des entreprises et formuler les déclarations de mission et les codes de conduite professionnelle qui y sont liées.
- Un catalyseur pour un dialogue multi sectoriel, interculturel et interreligieux sur des objectifs communs, des valeurs partagées et une éthique globale.
- Un document de loi douce qui fournit une base éthique pour le développement en cours de la loi environnementale et du développement durable.
- Un outil pour évaluer le progrès vers l'objectif de durabilité.

VII. Énoncés des Politiques du Conseil de la CTI

Lignes Directrices pour l'Organisation et le Fonctionnement du Conseil de la CTI

Version 2.0, 10 avril 2004, révisée lors de la réunion du Conseil de la CTI en mai 2008

A. Affiliation

1. Le Conseil n'aura pas moins de 15 membres et pas plus de 25. L'affiliation du Conseil devra refléter la répartition géographique, la diversité culturelle, l'équilibre de genre et d'âge et une variété quant aux domaines de connaissance spécialisée qui soient en accord avec les objectifs et les programmes de l'Initiative de la Charte de la Terre.
2. Les membres du Conseil seront élus pour une période de trois ans et pourront servir pendant deux périodes, après quoi ils ne pourront pas être réélus pendant au moins un an. Il y aura trois sortes de membres du Conseil avec des périodes intercalées de façon à assurer une certaine continuité dans l'affiliation.
3. Le directeur exécutif du Secrétariat de la CTI servira comme membre *ex officio* du Conseil de la CTI en sachant qu'il ou elle ne pourra pas prendre part aux délibérations du Conseil ou voter sur des sujets où il pourrait y avoir un conflit d'intérêt.
4. Au cas où, pour l'une ou l'autre raison, il y aurait un poste vacant au Conseil, celui-ci pourra élire un nouveau membre pour ladite fonction pendant la période non expirée du membre du Conseil dont le poste est vacant.

B. Fonctionnaires

1. Le Conseil aura un Président ou Coprésidents et les fonctionnaires supplémentaires qu'il décide d'avoir, par exemple, un Vice-président, un trésorier et un secrétaire.
2. Le Président ou Coprésidents présideront les réunions. En l'absence du Président ou Coprésidents, le Vice-président présidera une réunion, s'il a été élu.

C. Réunions

1. Le Conseil tiendra au moins une réunion par an, au moment et à l'endroit déterminé par le Président, les Coprésidents ou le Conseil.
2. Les notifications des réunions seront envoyées aux membres du Conseil au moins un mois avant la réunion et beaucoup plus tôt lorsque cela est possible. Cependant, dans le cas d'une réunion spéciale convoquée pour traiter d'un problème urgent, la notification pourrait être envoyée seulement dix jours avant ladite réunion.
3. L'une des réunions régulières du Conseil sera la réunion annuelle durant laquelle les fonctionnaires (y compris le Président ou Coprésidents et le Directeur Exécutif de la Charte de la Terre Internationale) et les membres du Conseil seront élus.
4. Le Président ou les Coprésidents, le Conseil ou un groupe de cinq membres ou davantage du Conseil pourront convoquer des réunions supplémentaires.

5. Lors des réunions, la présence d'au moins la moitié des membres du Conseil constituera le quorum nécessaire pour la résolution des affaires à l'ordre du jour. Tout membre du Conseil participant à la réunion par téléconférence sera considéré comme présent.

6. Le Président ou Coprésidents feront tout leur possible pour arriver à un consensus au sujet de thèmes importants. Lorsqu'une personne présidant une réunion estime qu'un consensus a été atteint, elle pourra convoquer un vote d'essai pour déterminer si tous les membres présents du Conseil sont d'accord. Si un vote révèle qu'un consensus a été atteint, le Président déclarera qu'il en est ainsi et qu'une décision a été prise sur le sujet traité. Si le vote d'essai révèle qu'il n'y a pas de consensus, le Président pourra poursuivre les délibérations du Conseil sur le thème en considération ou bien postposer la discussion à une date ultérieure. Si le Président détermine qu'une décision sur le thème en considération doit être prise sans plus de retard, afin de résoudre ainsi un thème urgent de la Charte de la Terre Internationale, le Président pourra soumettre ce thème à un vote formel. Dans ces circonstances, une majorité de ceux qui sont présents à la réunion est suffisante pour approuver ou rejeter une résolution. Lors d'un vote formel, on inclura ceux qui sont pour ou contre et ceux qui se sont abstenus.

7. Comme règle générale, les résolutions que le Conseil propose pour être adoptées, seront soumises au Conseil par écrit.

8. Lorsqu'il y a des raisons de poids pour le faire, les réunions du Conseil pourront être effectuées via téléconférence ou tout autre mode similaire de communication qui permette que toutes les personnes puissent participer à la réunion pour s'écouter mutuellement et au même moment.

9. Comme règle générale, lorsqu'un membre du Conseil ne peut assister à une réunion, il ou elle ne pourra pas envoyer un représentant pour participer à la réunion. Cependant, lorsqu'il y a de fortes raisons pour le faire, les Coprésidents pourront autoriser un représentant bien qualifié à assister à la réunion. Toutefois, ce représentant n'aura pas de vote.

10. Au moins une fois par an, le Conseil se réunira pour tenir une session exécutive au cours de l'une de ses réunions.

11. Les minutes de chaque réunion du Conseil seront élaborées, distribuées aux membres du Conseil et soumises à l'approbation des membres lors de la prochaine réunion du Conseil.

D. Mesures par consentement écrit unanime

1. A tout moment, le Conseil pourra prendre des mesures sans tenir une réunion formelle, et suite au consentement écrit unanime de tous ses membres (un courriel suffira), concernant une résolution écrite pour autoriser que soit prise une mesure similaire à celle qui pourrait être prise lors de l'une de ses réunions régulières.

E. Comités

1. Le Conseil désignera un Comité Exécutif de cinq à huit membres pour résoudre des affaires au nom du Conseil pendant la période d'intermède entre ses réunions. Le Président et un Coprésident du Conseil présideront le Comité Exécutif et celui-ci informera le Conseil au sujet de toutes les mesures prises, au cours de la prochaine réunion du Conseil.

2. Le Conseil désignera un Comité de Postulation de trois à cinq personnes afin qu'il présente les nominations pour l'affiliation du Conseil.

3. Le Conseil établira les autres comités que le Président, les Coprésidents ou le Conseil décident qu'ils sont nécessaires. Le Conseil préparera une déclaration écrite sur les responsabilités de tous les comités.

4. Au cours de la réunion annuelle, le Comité de Postulation désignera et le Conseil élira les membres du Comité Exécutif, le Comité de Postulation et tout autre comité permanent. Le Comité de Postulation consultera avec les Coprésidents ce qui concerne toutes les nominations à l'affiliation de tous ces comités. Le Président ou les Coprésidents du Conseil désigneront les membres de tout comité *ad hoc* créé par le Président, les Coprésidents ou le Conseil.

F. Remboursement des Membres du Conseil

1. Les membres du Conseil ne recevront aucune rémunération pour leurs services rendus au Conseil mais ils pourront obtenir le remboursement de frais de voyages et de séjour directement liés aux réunions du Conseil.

G. Rapport annuel

1. Le Conseil élaborera un rapport annuel sur les activités du Conseil et de la Charte de la Terre Internationale, y compris un rapport financier. Le Directeur Exécutif préparera le rapport annuel sous la supervision du Président ou des Coprésidents et du Conseil.

Responsabilités du Conseil de la Charte de la Terre Internationale

Version 2.0, 10 avril 2006

Le Conseil de la Charte de la Terre Internationale (ou “le Conseil”, tel qu’on y fait référence ci-après) est responsable d’exercer sa direction pour soutenir la mission de l’Initiative de la Charte de la Terre, qui consiste à établir une base éthique solide pour la société globale émergente et à aider à construire un monde durable, sur base des valeurs de la Charte de la Terre. Le Conseil a la responsabilité de superviser les activités du Secrétariat de la Charte de la Terre Internationale, qui comprend le Secrétariat et le Centre d’Éducation pour le Développement Durable auprès de l’Université pour la Paix, et de superviser le progrès de l’Initiative de la Charte de la Terre en général.

De manière plus spécifique, les responsabilités du Conseil et de ses membres consistent à :

1. Elire les membres du Conseil.
2. Elire un Président ou les Coprésidents du Conseil et les autres fonctionnaires qui soient appropriés en fonction de la décision du Conseil, tels qu’un Vice-président, un trésorier et un secrétaire.
3. Désigner le Directeur Exécutif de la Charte de la Terre Internationale et superviser ses activités.
4. Désigner un Comité Exécutif de cinq à huit membres qui agisse au nom du Conseil pendant les périodes intermédiaires entre les réunions et un Comité de Postulation de trois à cinq membres.
5. Établir d’autres comités qui soient nécessaires en fonction de la décision du Conseil. Les responsabilités de chaque comité devraient être définies clairement.
6. Définir la mission de l’Initiative de la Charte de la Terre et déclarer la mission et la vision de l’Initiative de la Charte de la Terre ainsi que la vision liée à l’organisation de la Charte de la Terre Internationale.
7. Approuver le budget annuel de fonctionnement de la Charte de la Terre Internationale. Le Directeur Exécutif élaborera le budget de fonctionnement et le soumettra au Conseil afin qu’il soit revu et approuvé.
8. Établir les plus importantes politiques et lignes directrices stratégiques pour la Charte de la Terre Internationale et approuver ses principaux plans et alliances de travail. Le Directeur Exécutif et l’équipe de gestion formuleront leurs recommandations pour l’élaboration de nouvelles politiques, lignes directrices stratégiques et alliances de travail pour leur approbation de la part du Conseil.
9. Entreprendre une planification à long terme conjointement avec le Directeur Exécutif et l’équipe de gestion.
10. Approuver une stratégie pour la collecte de fonds qui puissent satisfaire les besoins financiers de la Charte de la Terre Internationale, et soutenir activement les initiatives de la Charte de la Terre Internationale pour réunir des fonds et obtenir d’autres types de ressources.
11. Promouvoir et suivre de près un dialogue mondial et interculturel continu sur la Charte de la Terre et l’éthique globale. Veiller à ce que les critiques et les interprétations erronées de la Charte soient analysées soigneusement et que des réponses appropriées soient formulées envers les attaques ou des informations erronées au sujet

de la Charte de la Terre, pour autant que ces réponses correspondent à un objectif adéquat dans le cadre de la mission de l'Initiative de la Charte de la Terre.

12. Veiller à ce que la Charte de la Terre, le logo de l'Initiative de la Charte de la Terre et les titres "Charte de la Terre Internationale" et "Initiative de la Charte de la Terre" bénéficient de la protection juridique adéquate.
13. Exercer une direction qui maintienne les activités du Conseil, de la Charte de la Terre Internationale et de l'Initiative de la Charte de la Terre en accord avec les valeurs de la Charte de la Terre.
14. Confirmer la désignation des Ambassadeurs de la Charte de la Terre nommés par l'équipe exécutive ou les membres du Conseil.
15. Rester bien informé au sujet des activités de la Charte de la Terre Internationale et l'Initiative de la Charte de la Terre.
16. Assister régulièrement aux réunions programmées du Conseil.
17. Procurer la direction et le soutien aux activités de la Charte de la Terre au niveau local et régional, et si c'est pertinent, au niveau mondial.
18. Être disponible pour fournir des conseils au personnel de la Charte de la Terre Internationale.
19. Veiller à ce que la Commission de la Charte de la Terre reçoive le rapport annuel de la Charte de la Terre Internationale et reste informée au sujet des développements importants, spécialement en ce qui concerne le dialogue et le débat relatif au document de la Charte de la Terre.
20. Élaborer et réviser, si cela est approprié, une série de lignes directrices pour l'organisation et le fonctionnement du Conseil.

Plan de Rotation du Conseil

Les membres du Conseil sont élus par le Conseil de la CTI pour remplir leurs fonctions durant une période de trois ans et ils peuvent être réélus pour une période supplémentaire de trois ans, après quoi ils ne peuvent pas être réélus pendant un an. *Les premières périodes des membres fondateurs du Conseil ont été établies de telle sorte qu'elles prennent fin à des années différentes afin de garantir une certaine continuité de leur affiliation auprès du Conseil.* Les années de fin de première et deuxième périodes des membres du Conseil sont signalées ci-dessous.

2008 (fin de la première période)

Mateo Castillo (Mexique)
Rick Clugston (États-Unis)
Marianella Curi (Bolivie)
Camila Argolo Godinho (Brésil)
Zainab Bangura (Sierra Leone)
Wakako Hironaka (Japon)

Brendan Mackey (Australie)
Elizabeth May (Canada)
Oscar Motomura (Brésil)
Steven Rockefeller (États-Unis)

2009 (fin de la première période)

Li Lailai (République Populaire de Chine)
Song Li (République Populaire de
Chine/États-Unis)
Alexander Likhotal, (Russie / Suisse)

2010 (fin de la première période)

Dumisani Nyoni (Zimbabwe)
Henriette Rasmussen (Groenland)
Mohamed Sahnoun (Algérie)

Kartikeya Sarabhai (Inde)
Tommy Short (États-Unis)
Mary Evelyn Tucker (États-Unis)
Razeena Omar (République d'Afrique du
Sud)
Erna Witoelar (Indonésie)

2011

(fin de la seconde période)
Zainab Bangura (Sierra Leone)

Mateo Castillo (Mexique)
Rick Clugston (États-Unis)
Marianella Curi (Bolivie)
Camila Argolo Godinho (Brésil)
Wakako Hironaka (Japon)

(fin de la première période)

Barbro Holmberg (Suède)
Alide Roerink (Pays-Bas)

Processus pour l'Élection de nouveaux Membres du Conseil

(Action du Conseil 2007-002)

Les membres du Conseil sont élus par le Conseil de la CTI pour remplir leurs fonctions durant une période de trois ans et ils peuvent être réélus pour une période supplémentaire de trois ans, après quoi ils ne peuvent pas être réélus pendant un an.

Les nouveaux membres du Conseil seront désignés pour remplir des places vacantes au Conseil ou bien seront nommés pour apporter au Conseil des connaissances spécialisées et complémentaires.

Le Conseil désignera les nouveaux membres du Conseil sur base des recommandations du Comité de Nomination, ce dernier étant de nature permanente au Conseil.

En désignant des nouveaux membres du Conseil, celui-ci s'efforcera de veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre hommes et femmes dans l'affiliation au Conseil, que cette dernière reflète la diversité régionale, qu'elle comprenne des représentants de l'Initiative de la Jeunesse de la Charte de la Terre et qu'elle honore les organisations fondatrices, le Conseil de la Terre et la Croix Verte Internationale.

Les processus de candidature seront les suivants:

1. Les participants actifs dans l'Initiative de la Charte de la Terre, parmi lesquels les membres du Conseil, les affiliés et conseillers spéciaux, seront invités au moyen d'une communication générale par Internet, à recommander des candidats au Comité de Nomination.
2. Dans l'invitation par Internet, le Comité de Nomination indiquera clairement les caractéristiques et les qualités que le Conseil recherche dans le nouveau membre, y compris les aspects liés au genre, à la jeunesse, à la région, en plus d'autres aspects sur la représentation.
3. Le Comité de Nomination traitera toutes les recommandations reçues avec confidentialité.
4. Le Comité de Nomination sera responsable d'entreprendre un processus de due diligence concernant les candidats recommandés, et si besoin est, de solliciter l'avis des membres du Conseil, les conseillers spéciaux et les affiliés pour vérifier si les candidats proposés conviennent.
5. Le Comité de Nomination nommera un candidat à l'approbation du Conseil et fournira à ce dernier les raisons de sa recommandation.

Notes concernant la Procédure:

Les processus de nomination devraient apparaître sur le site Internet de la Charte de la Terre ainsi qu'un lien au document qui décrit les responsabilités des membres du Conseil.

Une note explicative devrait aussi être incluse pour spécifier que les membres du Conseil sont désignés en tant qu'individus et non comme représentants de quelque organisation à laquelle ils seraient affiliés, sauf s'il s'agit des deux organisations fondatrices mentionnées plus haut. De manière similaire, alors que l'affiliation du Conseil doit refléter la diversité régionale, les membres du Conseil ne sont pas désignés comme des 'représentants régionaux' et on attend pas qu'ils agissent comme tels. Cependant, on attend que les membres du Conseil puissent apporter leurs perspectives sur les thèmes régionaux lors des réunions du Conseil.

Lignes Directrices Stratégiques

Version 1.1, 27 avril 2006

Au cours de cette année de transition, la Charte de la Terre Internationale élaborera des programmes et établira des priorités sur base des lignes directrices suivantes.

Notre travail programmé cherchera à:

1. Faire en sorte que le besoin actuel global de prendre des mesures pour un développement durable soit clair et convainquant. Le but ultime est de changer les cœurs et les esprits et de promouvoir l'action.
2. Susciter l'espérance et lutter contre le cynisme en démontrant et en mettant en évidence ce qui est prouvé et possible (comme par exemple les meilleurs pratiques); en utilisant la puissance de communication des histoires, des symboles et des expériences et en aidant les gens à sentir qu'ils font partie d'un processus plus général de transformation globale.
3. Chercher une plus grande incorporation de la Charte de la Terre dans les courants principaux.
4. Approfondir le dialogue sur le développement durable et l'éthique globale.
5. Maintenir et promouvoir la perspective d'un système intégral de développement durable, tel qu'il est reflété dans la Charte de la Terre.
6. Soutenir le développement d'une société civile globale.
7. Promouvoir la Charte de la Terre comme un document de loi douce internationale et soutenir son adaptation afin qu'elle soit utilisée dans la gouvernabilité d'autres secteurs (tel que le milieu des affaires et les gouvernements locaux).
8. Fomenter les avaliseurs de la Charte de la Terre et les exhorter à prendre des mesures en rapport au soutien qu'ils ont donné.
9. Établir des alliances stratégiques de travail avec d'autres organisations pour promouvoir des objectifs mutuels et éviter la concurrence.
10. Rechercher des formes de participer dans les processus globaux de gouvernabilité, telles que via l'OMC, afin de promouvoir la dimension éthique de la bonne gouvernabilité à ce niveau.
11. Travailler avec les personnes chargées de formuler des politiques et les instances qui prennent des décisions pour intégrer la Charte de la Terre dans les processus de gouvernabilité.
12. Viser à contribuer aux efforts internationaux pour le développement et le dialogue interreligieux, l'aide et la préparation face aux désastres et la crise énergétique globale émergente.
13. Établir des objectifs clairs pour l'Initiative à court, moyen et long terme et développer des indicateurs pour mesurer le progrès atteint.

14. Être en harmonie, autant que possible, avec les valeurs et les principes mêmes de la Charte de la Terre.

15. Célébrer la vie!

Politique sur la Participation Globale

Version 1.0, 4 avril 2006

L'Initiative de la Charte de la Terre participera dans les thèmes et les processus globaux, selon les lignes directrices suivantes:

1. De manière générale, la CTI promeut fortement la participation et l'action en ce qui concerne les problèmes globaux majeurs.
2. La CTI encouragera et facilitera les processus de dialogue qui examinent les problèmes globaux depuis la perspective de la Charte de la Terre.
3. La CTI consultera avec ses groupes de base au niveau global avant de prendre une position sur toute façon spécifique (ou série de façons) de résoudre des problèmes globaux.
4. La CTI prêtera une attention spéciale à un petit nombre de processus internationaux dirigés par les Nations Unies qui traitent de problèmes globaux urgents, encouragent de prendre des mesures pour résoudre ces problèmes et fomentent l'utilisation de la Charte de la Terre comme un cadre éthique pour les aborder. Ces processus incluent des efforts pour:
 - Aborder le changement climatique
 - Atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire
 - Conserver la biodiversité
 - Promouvoir des modes de vie et de subsistance durables
 - Promouvoir la résolution non-violente de conflits et une culture de paix
 - Procurer la Sécurité Alimentaire

Principes pour la Collecte de Fonds

Version 2.0 - 28 Mai 2007

Revue et corrigée sur base d'une série de principes qu'Oscar Motomura, Membre du Conseil, a proposés et que le Conseil a acceptés provisoirement. Ces principes seront revus de temps en temps.

1. **Intégrité:** La méthode suivant laquelle la CTI obtient ses ressources n'aura pas une incidence négative sur son identité, son image publique ou sa réputation comme initiative pourvue du plus haut niveau de conscience éthique et engagement envers le bien commun de tous les êtres vivants. En réunissant des fonds, la CTI doit éviter toute situation qui pourrait être cataloguée comme un conflit avec son objectif fondamental.
2. **Inclusion:** Tout processus de collecte de fonds qui pourrait conduire à quelque forme de fragmentation dans l'Initiative de la Charte de la Terre, à l'exclusion de certaines personnes ou organisations ayant moins de ressources ou à l'octroi de quelque avantage spécial à un petit nombre de personnes ou organisations sera considéré comme inapproprié.
3. **Aucune Commercialisation:** L'identité de la Charte de la Terre ne sera pas utilisée à des fins commerciales en rapport avec la collecte de fonds. La CTI évitera les annonces commerciales de type "sous le patronage de" et n'acceptera pas de donations qui incluent de la publicité de patronage comme condition pour la donation.
4. **Équité de valeur:** La CTI recevra le support inconditionnel de *tout* type – matériel, financier, de services, en temps, etc. – de *tout* type de personnes et organisations, au niveau qui leur soit approprié, et toutes les contributions devront être valorisées et considérées de façon égale. "Inconditionnel" signifie que les contributions ne soient liées à aucune condition en contrepartie de quelque chose, ou à l'octroi d'un statut spécial ou bien à des attentes de recevoir quelque gratification ou compensation, tel qu'il est fait mention plus haut. La CTI se réserve le droit de dire "non, merci" à des donations en provenances de sources qui pourraient être perçues comme compromettantes pour l'identité ou l'intégrité de la Charte de la Terre.
5. **Transparence:** Toutes les contributions à la CTI seront reprises et comptabilisées dans ses rapports financiers, y compris les contributions faites anonymement. Le Comité Exécutif et le Directeur Exécutif de la CTI connaîtront l'identité des donateurs anonymes et celle-ci demeurera confidentielle. Cette pratique permettra l'évaluation indépendante des auditeurs quant aux sources et usage des fonds.
6. **Diverses Manières de Contribuer:** La Charte de la Terre Internationale mettra à la disposition un grand nombre de "modes de contribution" ; c'est-à-dire une série de méthodes de donation adaptées aux différentes circonstances des personnes et des organisations dans le monde entier. Elles comprennent, par exemple:
 - a. Une donation financière directe à la Charte de la Terre Internationale.
 - b. Une donation financière indirecte, par le biais d'une acquisition de biens ou de services qui sont donnés à la CTI.
 - c. Des contributions directes en nature de biens ou de services.
 - d. Des contributions à un affilié, groupe ou projet local ou national de la Charte de la Terre.
 - e. Des donations de biens immobiliers, d'actions ou autres instruments financiers.
 - f. La donation d'espaces / temps pour des annonces dans les médias.

- g. Le transfert de propriétés intellectuelles, telles que brevets, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle de tout type et toute autre manière de contribuer qui pourrait surgir dans l'avenir. La CTI acceptera les donations qui lui permettent de continuer à maintenir ses critères éthiques, qui fournissent un bénéfice à l'Initiative de la Charte de la Terre et qui n'imposent pas une charge induite à l'administration de coordination de l'Initiative.

Politique sur les Déclarations Publiques

Version du 1er octobre 2006

Afin de soutenir la politique générale de la CTI de fonder la participation dans des thèmes éthiques d'importance mondiale, le Conseil de la Charte de la Terre Internationale recommande les lignes directrices suivantes à ses membres et au personnel exécutif:

1. La CTI élaborera une déclaration standard que le personnel exécutif puisse émettre en réponse aux événements critiques mondiaux, surtout lorsque la CTI est appelée à faire des commentaires qui (1) rappellent aux gens que la Charte de la Terre existe, (2) résumant ce que la Charte mentionne en rapport aux problèmes ou événements globaux importants, (3) indiquent quand ces événements ne sont pas en concordance avec les principes éthiques de la Charte de la Terre, et (4) signalent comment la Charte peut être utilisée de manière positive pour aborder ce thème ou problème.
2. La CTI utilisera le site Internet de la Charte de la Terre pour faciliter les dialogues globaux sur les thèmes critiques mondiaux, depuis la perspective éthique intégrée de la Charte de la Terre.
3. Comme règle générale, le Conseil n'émettra pas de déclarations sur les événements actuels. Toutefois, le Conseil se réserve le droit d'émettre des déclarations ou de prononcer des soutiens à sa discrétion.
4. Le Conseil peut commander des rapports spéciaux ou de brèves analyses de thèmes spécifiques. Ces rapports ou études pourront être publiés sous forme de "rapports au Conseil de la CTI", à discrétion du Conseil.
5. Le Conseil recommande à ses membres que lorsqu'ils abordent des thèmes dans un forum public et s'identifient comme membres du Conseil de la CTI, ils parlent depuis la perspective d'une vision intégrée de la Charte de la Terre et en faveur de la création d'un monde juste, pacifique et durable.
6. Les membres du Conseil peuvent préparer des déclarations individuelles pour clarifier la signification et l'application d'aspects spécifiques de la Charte de la Terre, depuis leur propre perspective, et les rendre disponibles aux autres membres du Conseil et au personnel afin que ceux-ci puissent les utiliser de façon pertinente. Cependant, le Conseil n'émettra pas ces déclarations de manière officielle.

Principes pour impliquer le secteur privé dans l'Initiative de la Charte de la Terre

Les principes suivants de travail, qui ont été adoptés par le Conseil en 2007 et ont été revus par le Comité Exécutif le 2 juillet 2008 à la lumière des décisions prises lors de la réunion du Conseil en mai 2008, doivent orienter la participation de la CTI dans le secteur privé.

1. On acceptera le soutien (financier et les dons en nature) du secteur privé qui répondent aux conditions des Lignes Directrices de la Collecte de Fonds que le Conseil a établies lors de sa réunion de mars 2006.
2. Le soutien envers la Charte de la Terre n'est pas une condition pour accepter l'appui des organisations commerciales.
3. L'appui de la part du milieu des affaires et des entreprises, de même que toutes les manifestations de soutien, doit être considéré comme un engagement sérieux envers la Charte et ses Principes.
4. L'objectif général de la participation du secteur privé dans la Charte de la Terre est d'inspirer et d'approfondir son engagement envers la responsabilité sociale et écologique.

VIII. Le soutien envers la Charte de la Terre

L'aval de personnes et d'organisations envers la Charte de la Terre signifie un engagement envers l'esprit et les objectifs du document. Cela indique qu'ils ont l'intention d'utiliser la Charte de la Terre de manières appropriées selon leur situation. Par exemple, une organisation pourrait utiliser le document pour revoir ses opérations et modifier ses activités afin que celles-ci reflètent les principes de la Charte de la Terre de manière plus appropriée. L'organisation pourrait intégrer la Charte de la Terre dans ses programmes éducatifs. L'aval signifie aussi un engagement à travailler pour la mise en application des valeurs et des principes de la Charte de la Terre et une disposition à collaborer avec d'autres dans cette tâche. Il y a beaucoup d'autres façons selon lesquelles ceux qui soutiennent la Charte de la Terre peuvent aider à fomentier les objectifs de l'Initiative de la Charte de la Terre.

L'aval est l'une des formes selon lesquelles la Charte de la Terre a obtenu sa légitimité. La Légitimité de la Charte de la Terre comme un cadre éthique d'orientation provient d'abord du processus global inclusif que le document a généré. Cependant, depuis le lancement de la Charte de la Terre, l'aval dont elle a bénéficié de la part de plus de 4.800 organisations représentant les intérêts de centaines de millions de personnes, représente une autre source de la légitimité de la Charte comme guide éthique.

L'aval envers la Charte de la Terre est ouvert à quiconque et à toute institution. La Charte de la Terre Internationale réalise un effort concerté pour vérifier les soutiens et la CTI suppose que l'aval comprenne un accord selon lequel le nom de l'avaliseur puisse être utilisé publiquement et identifié comme tel.

Déclaration d'aval sur le site Internet de la CTI:

Donner son aval à la Charte de la Terre implique que l'on accepte et on signe la déclaration suivante:

"Nous, les soussignés, avalisons la Charte de la Terre. Nous adoptons l'esprit et les objectifs du document. Nous nous engageons à faire partie de l'alliance mondiale pour un monde juste, durable et pacifique et à œuvrer pour la réalisation des valeurs et des principes de la Charte de la Terre."

En outre, il est attendu que celui qui avalise la Charte:

1. La promeuve activement et suive les Lignes Directrices de Travail stipulées dans la Section VI.
2. Contribue à l'Initiative de la Charte de la Terre et aux projets de travail inspirés de la Charte de la Terre, de la manière la plus adéquate.
3. Mette la Charte de la Terre en application, tant dans son activité professionnelle que dans sa vie personnelle.

Exemples d'organisations qui ont avalisé la Charte de la Terre

Académie des Sciences du Tiers Monde - TWAS, Italie
Alternatives de Développement, Inde
Associação Portuguesa de Educação Ambiental - ASPEA, Portugal
Bureau Arabe pour la Jeunesse et l'Environnement, Egypte
Bureau Européen de l'Environnement
Centre Australien pour la Loi Environnementale
Centre Interreligieux de New York, Etats-Unis
Centre National pour l'Education en Droits Humains, Etats-Unis
Centre National pour le Développement de la Jeunesse, Nigeria
Comité National pour la Coopération Internationale et le Développement Durable, Pays-Bas
Conférence Inuit Circumpolaire - ICC
Conseil du Parlement des Religions Mondiales
Conseil Etatique d'Ecologie de Michoacan, Mexique
Conseil National sur l'Environnement et le Développement Durable, Portugal
Conseil pour la Défense des Ressources Naturelles, Etats-Unis
Défense Environnementale, Etats-Unis
Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénierie
Fédération Nationale de Vie Sylvestre - NWF, Etats-Unis
Fond Jordanien Hachémite pour le Développement Humain
Fondation Culture de Paix, Espagne
Fondation David Suzuki, Canada
Fondation Monde Durable, Mexique
Fondation Valeurs, Espagne
Forum Bellagio pour le Développement Durable
Forum du Millénaire des ONG (un groupe de 1.000 ONG)
Forum sur la Religion et l'Ecologie de Yale, Etats-Unis
Gouvernements Locaux pour la Durabilité - ICLEI
Groupe des Cents, Mexique
Grupo Xcaret, Mexique
Institut de l'Environnement de Stockholm, Suède
Institut des Ressources Mondiales, Etats-Unis
Institut International de l'Environnement et du Développement - IIED
Institut Jane Goodall
Institut Paulo Freire, Brésil
Kehati, Indonésie
La Conférence des Maires des Etats-Unis
La Croix Verte Internationale
Le Club de Budapest
Le Conseil de la Jeunesse de l'Aire Métropolitaine de Johannesburg
Le Gouvernement de la République du Niger
Le Gouvernement du Mexique
Le Mouvement Ceinture Verte, Kenya
Le Sénat d'Australie
Le Sénat de Puerto Rico
LEAD International
Lenting, Indonésie
Les Ministères de l'Environnement dans les Nations du Brésil, Costa Rica et Honduras
Les Parlements de Tatarstan, Kabardino-balkarie et de Kalmouk, Fédération Russe
Médecins pour la Responsabilité Sociale, Etats-Unis
Ministère de la Jeunesse, Egypte

Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement - WEDO
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture - UNESCO
Pro-Natura, Italie
Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines, Kenya
The CORE Trust, Royaume Uni
The Wilderness Society, Australie
Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN
Université des Nations Unies
Université Nationale, Costa Rica
Université pour la Paix, Costa Rica
Vitae Civilis, Brésil
WWF International

IX. Brève histoire de l'Initiative de la Charte de la Terre

La Charte de la Terre est une déclaration des peuples sur l'interdépendance globale et la responsabilité universelle; elle établit des principes fondamentaux pour construire un monde juste, durable et pacifique. Elle s'efforce d'identifier les défis critiques et les choix de l'humanité au XXIème siècle. Ses principes sont élaborés pour servir "de fondement commun selon lequel la conduite de toutes les personnes, organisations, entreprises, gouvernements et institutions transnationales doit être régie et évaluée." (Préambule de la Charte de la Terre).

La Charte de la Terre est l'aboutissement d'un dialogue interculturel au niveau mondial sur des valeurs et objectifs communs, qui a eu lieu durant les années 90 et a duré une décennie. Ce dialogue, qui a impliqué le processus de consultation le plus ouvert et le plus participatif jamais associé avec l'élaboration d'un document international, est la source première de la légitimité de la Charte de la Terre en tant que guide éthique.

I. Origines de la Charte de la Terre

Parmi les nombreuses recommandations incluses dans Notre Avenir Commun (1987), le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (WCED), il y a un appel pour la création d'une "Déclaration Universelle sur la Protection Environnementale et le Développement Durable" sous la forme d'une "nouvelle charte" dont les principes puissent guider les nations dans la transition vers le développement durable. Sur base de cette recommandation, Maurice F. Strong, le secrétaire général du Sommet de la Terre à Rio en 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement), proposa en 1990 que soit rédigée et adoptée la Charte de la Terre lors du Sommet. Durant le processus préparatoire du Sommet de la Terre à Rio, des consultations intergouvernementales eurent lieu au sujet de la Charte de la Terre, mais un accord intergouvernemental n'a pas pu être conclu concernant ses principes. Bien que la Déclaration de Rio élaborée durant le Sommet contienne une série importante de principes, elle ne répond pas à la vision éthique inclusive que l'on trouve dans la Charte de la Terre.

C'est pourquoi, en 1994, Maurice Strong, en tant que Président du Conseil de la Terre, s'unit avec Mikhaïl Gorbatchev, Président de la Croix Verte Internationale, pour le lancement d'une nouvelle Initiative de la Charte de la Terre. Ce fut Jim McNeill, Secrétaire Général de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (*World Commission on Environment and Development – WCED*), la Reine Béatrice et le Premier Ministre Ruud Lubbers des Pays-Bas qui réunirent M. Strong et M. Gorbatchev. Le gouvernement hollandais offrit le soutien financier initial et le plan consistait à développer un projet, comme initiative de la société civile, et de rédiger une charte qui énonce le consensus qui prenait forme dans la société civile mondiale émergente au sujet des valeurs et des principes pour un avenir durable.

Mohamed Sahnoun, Ambassadeur d'Algérie fut le premier Directeur Exécutif du projet de la Charte de la Terre en 1995, alors qu'un nouveau processus international de consultation et de recherche était en cours dans les domaines de l'éthique environnementale, le développement durable et la loi internationale. Un secrétariat de la Charte de la Terre fut également établi auprès du Conseil de la Terre au Costa Rica, sous la direction du Directeur Exécutif du Conseil de la Terre, Maximo Kalaw des Philippines. En 1996, Mirian Vilela du Brésil fut nommée Coordinatrice des activités de la Charte de la Terre auprès du Conseil de la Terre. Vers la fin de l'année 1996, une Commission de la Charte de la Terre fut établie pour superviser le processus de rédaction de la Charte. M. Strong et M. Gorbatchev présidèrent conjointement la Commission, qui inclut un groupe divers de 23 personnalités éminentes de toutes les plus

importantes régions du monde. La Commission invita M. Steven C. Rockefeller, professeur de religion et d'éthiques des États-Unis, à présider et établir un comité de rédaction. Le processus de rédaction, qui débuta en 1997, requit une durée de trois ans.

Des centaines d'organisations et des milliers de personnes participèrent à la création de la Charte de la Terre. Quarante-cinq comités nationaux de la Charte de la Terre furent constitués et il y eut des dialogues à son sujet à travers le monde entier et l'Internet. En outre, des conférences régionales eurent lieu en Asie, Afrique, Amérique Centrale, du Sud et du Nord et en Europe. Les idées et les valeurs de la Charte de la Terre reflètent l'influence d'une grande variété de sources intellectuelles et de mouvements sociaux. Elles comprennent la sagesse des religions du monde et les grandes traditions philosophiques, de même qu'une nouvelle perspective scientifique mondiale en cours de formation à travers la cosmologie et l'écologie, parmi d'autres disciplines. Il faut considérer que la Charte de la Terre est le produit du mouvement éthique global qui inspira la Déclaration Universelle des Droits Humains et obtint un grand soutien durant les années 90. Le Comité de Rédaction travailla étroitement avec la Commission sur la Loi Environnementale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) et révisa avec attention toutes les déclarations et tous les traités internationaux pertinents du droit international, de même que plus de 200 déclarations de la société civile et de traités des peuples. La Charte de la Terre se base sur le droit environnemental international et sur celui du développement durable et les élargit. Le document reflète les préoccupations et les aspirations exprimées lors des sept Sommets des Nations Unies qui eurent lieu pendant les années 1990 sur l'environnement, les droits humains, la population mondiale, l'enfance, les femmes, le développement social et l'aménagement du territoire. La Charte reconnaît l'importance que revêt la diffusion de la démocratie participative et délibérative pour le développement humain et la protection environnementale.

Le texte final de la Charte de la Terre, qui a été approuvé lors de la réunion de la Commission de la Charte de la Terre au siège de l'UNESCO à Paris en mars 2000, contient un préambule, 16 principes fondamentaux, 61 principes de soutien et une conclusion intitulée "Le Chemin vers l'Avant." Le Préambule affirme que "nous sommes une seule famille et une seule communauté terrestre ayant un destin commun," et la Charte de la Terre exhorte toutes les personnes à reconnaître leur responsabilité partagée, selon la situation et la capacité de chacun(e), pour le bien-être de la famille humaine entière, la grande communauté de vie et les générations futures. En reconnaissance de la relation réciproque des problèmes environnementaux, économiques, sociaux et culturels de l'humanité, la Charte de la Terre présente un cadre éthique inclusif et intégral. Les titres des quatre sections où les principes sont divisés indiquent l'ampleur de la vision: I. Respect et Soins de la Communauté de Vie ; II. Intégrité Écologique; III. Justice Sociale et Économique; et IV. Démocratie, Non Violence et Paix. La Charte de la Terre identifie une série d'attitudes et de valeurs spirituelles amplement partagées, qui peuvent renforcer l'engagement envers ses principes éthiques. Le document culmine avec une vision de paix et de célébration joyeuse de la vie.

II. L'Initiative de la Charte de la Terre, 2000 – 2005

Une seconde phase de l'Initiative de la Charte de la Terre débuta en juin 2000 avec le lancement formel de la Charte de la Terre au Palais de la Paix à La Haye. Par après, la Commission de la Charte de la Terre transféra la responsabilité de superviser l'Initiative de la Charte de la Terre et de réunir des fonds au Comité de Direction nouvellement créé. Ce dernier inclut, entre autres, plusieurs membres de la Commission de la Charte de la Terre. La Commission a gardé son autorité quant au texte de la Charte de la Terre, et ses membres, au niveau individuel, ont continué à fournir des conseils et à donner leur appui à l'Initiative. En l'an 2000, on désigna Mirian Vilela comme Directrice du Secrétariat de la Charte de la Terre. Au cours des cinq années suivantes, la Charte de la Terre fut traduite en 40 langues et reçut l'aval

de plus de 2.500 organisations représentant les intérêts de centaines de millions de personnes. Parmi les organisations qui ont donné leur aval à la Charte de la Terre, il y a l'UNESCO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), le Conseil International des Initiatives Environnementales Locales (ICLEI) et la Conférence des Maires des États-Unis. La Charte de la Terre offre un aperçu excellent des éléments essentiels du développement durable et de la paix mondiale, et peu de temps après, on l'utilisait déjà amplement comme une ressource éducative dans les écoles, les collèges universitaires, les universités et les programmes d'éducation non formelle.

De grands efforts ont été réalisés pour assurer la reconnaissance formelle de la Charte de la Terre lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable, célébré à Johannesburg en 2002. Au cours de ce Sommet, un nombre de dirigeants mondiaux et de chefs d'Etat, ainsi que de nombreuses ONG qui assistèrent à la réunion, ont émis des déclarations publiques de soutien à la Charte de la Terre. Bien que la version finale de la Déclaration de Johannesburg n'inclue pas une référence explicite à la Charte de la Terre, elle en affirme bien le thème central lorsqu'elle emprunte le langage de la Charte et affirme que "nous déclarons notre responsabilité mutuelle envers la grande communauté de vie et envers nos enfants." Des efforts se poursuivent pour obtenir la reconnaissance formelle de la Charte de la Terre par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Avant l'année 2005, la Charte de la Terre avait été amplement reconnue comme une déclaration de consensus global sur la signification de durabilité, le défi et la vision du développement durable et les principes suivant lesquels celui-ci peut être atteint. La Charte était utilisée comme base des négociations de paix, comme un document de référence pour le développement de standards, de normes et de codes d'éthique globales, comme ressource pour la gouvernabilité et les différents processus législatifs, comme outil pour le développement de la communauté et comme cadre pour les programmes éducatifs au sujet du développement durable. La Charte a également exercé une influence importante sur le Plan de Mise en Application des Nations Unies de la Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable, et la CTI établit une alliance de travail avec l'UNESCO pour promouvoir la Décennie.

En 2005, le Comité de Direction entreprit une révision stratégique importante du progrès atteint et des aspects forts et faibles de l'Initiative de la Charte de la Terre. Ce processus impliqua une évaluation tant sur le plan interne qu'externe. La révision externe fut à charge de Alan AtKisson, un consultant international dans le domaine du développement durable. Cette révision approfondie de l'Initiative de la Charte de la Terre l'amena à conclure qu'entre les années 2000 et 2005, beaucoup avait été accompli et que l'initiative était très prometteuse et devait se poursuivre. Toutefois, son succès futur dépendait d'une réorganisation importante de sa structure de gestion et d'une planification stratégique à long terme. Le processus de révision stratégique culmina avec une conférence importante de la Charte de la Terre aux Pays-Bas, sous les auspices du Comité National Hollandais pour la Coopération Internationale et le Développement Durable (NCDO). La conférence rassembla plus de 400 dirigeants et activistes de la Charte de la Terre. A cette occasion, on annonça la décision du Comité de Direction de désigner Alan AtKisson comme nouveau Directeur Exécutif du Secrétariat de la Charte de la Terre. AtKisson reçut la responsabilité de gérer la transition de l'Initiative vers une troisième phase.

Au cours de cette conférence, la maison d'édition KIT à Amsterdam rendit public un livre édité par Peter Blaze Corcoran, Mirian Vilela et Alide Roerink et intitulé *La Charte de la Terre en Action : Vers un Monde Durable*. Cette édition contient soixante essais de dirigeants de la Charte de la Terre et de personnes qui la soutiennent dans le monde entier. Elle donne une riche perspective générale de la signification de la Charte de la Terre et de ses activités.

III. L'Initiative de la Charte de la Terre, de 2006 à nos jours

En 2006, il y eut une réorganisation du Secrétariat de la Charte de la Terre et c'est ainsi que surgit la Charte de la Terre Internationale (CTI). De même, on établit un nouveau Conseil de la Charte de la Terre Internationale formé de 23 membres pour remplacer le Comité de Direction et pour superviser les programmes de base de la CTI et un personnel réduit. Steven Rockefeller, Razeena Omar d'Afrique du Sud et Erna Witoelar d'Indonésie furent élus comme Coprésidents du nouveau Conseil de la CTI. En outre, on inaugura un nouveau Centre pour les Communications et la Planification Stratégique à Stockholm, Suède. On transforma l'ancien Secrétariat de la Charte de la Terre auprès de l'Université pour la Paix en Centre de la Charte de la Terre de l'Éducation pour le Développement Durable. Le Conseil de la CTI adopta une nouvelle déclaration de mission et de vision de la Charte et commença à développer de nouvelles stratégies et politiques pour la troisième phase.

Les gouvernements nationaux commencèrent à s'engager de façon plus ferme et formelle envers la Charte de la Terre. Le Ministère de l'Environnement du Brésil signa un accord formel avec le Secrétariat de la CTI et le Centre pour la Défense des Droits Humains de Petrópolis, fondé par Leonardo Boff et Marcia Miranda, afin de promouvoir la Charte de la Terre dans tous les secteurs de la société brésilienne. Au cours d'une célébration présidentielle de la Journée de la Terre en 2007, les Ministres d'Éducation et de l'Environnement du Mexique s'engagèrent publiquement pour utiliser la Charte de la Terre comme instrument éducatif dans le système scolaire mexicain. D'autres gouvernements étatiques et locaux ont initiés ou renforcés leurs engagements publics formels d'adopter, utiliser et mettre en application la Charte de la Terre, y compris l'État de Queensland, Australie, la République de Tatarstan dans la Fédération russe et des villes comme Calgary (Canada), Munich (Allemagne), New Delhi (Inde), Oslo (Norvège), et Sao Paulo (Brésil).

En 2006 et 2007, le nombre d'organisations qui avalisèrent la Charte de la Terre atteignit 4.600, tandis que le nombre de visiteurs de sa page Internet commença à expérimenter une formidable augmentation, en arrivant presque à 100.000 par mois. De même, de nouveaux programmes furent lancés dans les domaines de la religion et des affaires. Par ailleurs, l'Initiative de la Charte de la Terre continua à s'étendre et actuellement il y a des groupes actifs dans 23 pays et une équipe de direction de la jeunesse constituée de 12 personnes. Le nombre d'affiliés de la Charte de la Terre augmenta à 97 dans 58 pays. La Charte commença à prendre une nouvelle importance dans des thèmes liés à la politique, à mesure que la dimension globale de problèmes, tel que le changement climatique soulignait l'interdépendance existante et la nécessité d'agir en commun. La CTI fut invitée à participer à une conférence internationale sur la Coopération Interculturelle et Interreligieuse pour la Paix, qui fut organisée par le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

En 2007, à l'issue d'un atelier intensif de trois jours sur la planification stratégique à long terme dirigé par Oscar Motomura à Amana Key à Sao Paulo, Brésil, le Conseil de la CTI lança une nouvelle stratégie de "Politique de Décentralisation pour la Croissance Progressive," élaborée pour augmenter fortement la participation active au sein de l'Initiative, sans qu'il soit nécessaire de faire croître l'administration centrale. On élaborait de nouvelles "Lignes Directrices de Travail" pour fournir un cadre et un mécanisme de coordination pour cette activité décentralisée, en vue de promouvoir la Charte de la Terre et de mettre sa vision en application.

Après avoir géré pendant deux ans la transition vers la troisième phase de l'Initiative de la Charte de la Terre, Alan AtKisson renonça à son poste de Directeur Exécutif de la CTI à la fin de l'année 2007, afin de consacrer plus de temps à son entreprise de consultation et autres projets similaires. M. AtKisson poursuit néanmoins sa relation avec la CTI en tant que

consultant. Mirian Vilela fut désignée comme la nouvelle Directrice Exécutive de la CTI et le siège du Secrétariat de la CTI fut de nouveau basé à l'Université pour la Paix au Costa Rica, de même que le Centre de la Charte de la Terre de l'Éducation pour le Développement Durable. En 2007, Erna Witoelar renonça à son poste de Coprésidente et Brendan Mackey fut élu pour assumer cette fonction.

En perspective de l'avenir, l'importance de la Charte de la Terre continue de grandir sur le plan international tant comme source d'inspiration pour agir, que comme cadre éducatif et comme document international de loi douce, de même que comme document de référence pour le développement de politiques, de législation et de normes et accords internationaux. Le soutien envers la Charte de la Terre s'est transformé en un processus qui souligne un engagement envers le document dans la pratique, y compris l'utilisation de la Charte comme cadre d'évaluation. La politique de décentralisation prépare le chemin pour une expansion rapide des activités liées à la Charte de la Terre au niveau mondial. En vue de cela, le Conseil de la CTI, lors de sa réunion de mai 2008, adopta un plan stratégique à long terme qui implique la création de six groupes de travail qui débiteront de nouvelles activités de soutien envers la Charte de la Terre dans les domaines du Secteur Privé, de l'Éducation, des Médias, de la Religion, des Nations Unies et de la Jeunesse.

X. Earth Charter Associates, Ltd.

Étant donné que le Conseil de la CTI n'a pas d'identité juridique et ne peut donc souscrire des contrats légaux et réaliser certaines transactions financières, en 2006, fut créé aux Etats-Unis la *Earth Charter Associates, Ltd. (ECA)* afin d'offrir certains services légaux, financiers et de collecte de fonds en soutien à la CTI. La ECA est en cours d'enregistrement aux États-Unis comme œuvre de bienfaisance (501c3).

La ECA offre aux donateurs un moyen de faire des contributions caritatives en soutien à la CTI. A cet effet, la ECA utilise la *Rockefeller Philanthropy Advisors (RPA)* [Conseillers de la Philanthropie Rockefeller], qui est une organisation à but non lucratif basée à New York et qui offre des services financiers et philanthropiques à des personnes, fondations et autres organisations à but non lucratif. RPA a établi et gère un Fond de la Charte de la Terre qui reçoit des contributions et transfère des fonds à l'Université pour la Paix pour soutenir le Secrétariat de la CTI ou d'autres projets de la Charte de la Terre, selon ce qui convient. Parmi les services de RPA, il y a la gestion de fonds et de comptes en banque, la fourniture de services de comptabilité et l'élaboration de rapports financiers. RPA veille également à ce que toutes les subventions du Fond de la Charte de la Terre soient conformes à la loi fédérale des États-Unis.

Lorsque cela est nécessaire, la ECA est en mesure de souscrire des contrats légaux au nom de la CTI et actuellement elle est occupée à obtenir l'inscription internationale de la marque enregistrée du logo de la Charte de la Terre et de l'appellation "Initiative de la Charte de la Terre."

Un conseil administratif composé de six membres, dont quatre sont des membres du Conseil de la CTI, se charge de superviser les activités de la ECA. Les fonctionnaires et fidéicommissaires de la ECA sont les suivants:

Rick Clugston
Song Li
Nicholas Robinson, Vice-président
Steven Rockefeller, Président
Laurie Rockett, Secrétaire
Mary Evelyn Tucker

XI. Déclarations au sujet de Thèmes à Controverse

De temps en temps, des gens émettent des questions au sujet de la position de la Charte de la Terre à l'égard de plusieurs thèmes sociaux délicats ou à controverse. Steven Rockefeller, en consultation avec plusieurs membres du Conseil et conseillers de la CTI, a préparé les déclarations suivantes concernant plusieurs de ces thèmes. Ces déclarations ne sont pas des déclarations officielles adoptées par le Conseil de la CTI. Toutefois, ce dernier soutient l'utilisation de ces déclarations de la part des membres du Conseil, du Secrétariat, des Associés et d'autres lorsqu'ils recherchent une orientation sur la manière de répondre à des questions au sujet de la Charte de la Terre.

La Charte de la Terre et la Religion

La Charte de la Terre est le résultat d'un dialogue interculturel au niveau mondial qui a duré une décennie sur des objectifs communs et des valeurs partagées. Les consultations sur la Charte de la Terre commencèrent au cours du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Cependant, la rédaction proprement dite de la Charte de la Terre fut organisée et conclue comme une initiative de la société civile. L'objectif de la Charte de la Terre est d'exprimer clairement un consensus sur des valeurs partagées prenant forme dans la société civile émergente dans le monde. Beaucoup de dirigeants religieux de traditions diverses participèrent au processus de consultation et de rédaction.

La Charte de la Terre présente des principes éthiques généraux et des lignes directrices stratégiques pour construire un monde juste, durable et pacifique. Le texte de la Charte de la Terre affirme de nombreuses valeurs fondamentales des grandes traditions religieuses de l'humanité, y compris la compassion, l'amour, la justice, le soin des pauvres, la conservation de l'environnement et la paix.

La Charte de la Terre promeut l'établissement d'une culture de tolérance, de non violence et de paix. Elle soutient également le respect pour la diversité culturelle et religieuse.

L'Initiative de la Charte de la Terre exhorte toutes les cultures et les religions à adopter, selon leurs propres méthodes caractéristiques, l'éthique de la Charte de la Terre au sujet du respect et du soin de tous les peuples et de la grande communauté de vie. L'Initiative de la Charte de la Terre n'a pas l'intention de créer une nouvelle religion mondiale et elle n'a pas été présentée comme une "révélation mystique", comme certains l'ont affirmé. La Charte ne vise pas à remplacer les hautes exigences des religions du monde par un certain minimalisme éthique.

Différentes traditions et organisations réaffirment, célèbrent et promeuvent la Charte de la Terre de diverses façons. La Commission de la Charte de la Terre et le Conseil International reçoivent une diversité de réponses en provenance d'organisations et de groupes religieux. Ils n'identifient pas la Charte de la Terre avec aucune autre réponse en particulier.

En plus de ses principes éthiques, la Charte de la Terre reconnaît l'importance de la dimension spirituelle de la vie et fait référence à plusieurs valeurs spirituelles amplement partagées, parmi lesquelles se trouvent les suivantes. Le Préambule souligne le fait "que lorsque les nécessités de base sont satisfaites, le développement humain se réfère primordialement à être plus, non à avoir plus." De même, il affirme les valeurs de "révérence face au mystère de l'être, la gratitude pour le don de la vie et l'humilité au sujet de la place qu'occupe l'être humain au sein de la nature."

La Charte de la Terre, qui cherche le soutien au-delà des limites de la foi et de la culture, ne fait pas de référence à Dieu ou au Créateur parce que certaines traditions religieuses et de nombreux humanistes n'utilisent pas ce type de langage. Toutefois, certaines personnes qui professent des traditions chrétiennes, juives, islamiques et hindoues, de même que d'autres traditions religieuses, peuvent choisir d'interpréter la référence au sujet de la "révérence pour le mystère de l'être" comme un appel à la révérence envers Dieu. D'autres personnes et groupes n'assigneront pas une interprétation théologique à cette référence particulière.

La Charte de la Terre enseigne le respect pour la nature et la Terre, notre foyer planétaire. La Charte ne promeut pas la déification ou l'adoration de la Terre. La Charte écrit Terre avec majuscule parce que c'est le nom de la planète. Toutes les planètes de notre système solaire portent des noms. Les astronomes, les scientifiques en général et beaucoup d'autres utilisent les noms de planètes quand ils s'y réfèrent. En outre, l'utilisation du nom de Terre évoque l'image de la planète dans l'espace, telle qu'elle a été saisie dans les photographies des astronautes. Cette image de la Terre, comme une planète relativement petite, belle et fragile flottant dans l'espace, promeut les attitudes de respect et de soin.

La Charte de la Terre reconnaît que toutes les nations, les peuples et les religions vivent dans un monde de plus en plus interdépendant et que beaucoup de problèmes urgents peuvent seulement être gérés et résolus à travers la coopération globale. La collaboration et les alliances de travail font appel à des objectifs et valeurs communes, tels que ceux qui se trouvent dans la Charte de la Terre. Il y a un grand besoin de direction et de soutien de la part des religions du monde, en vue de promouvoir les valeurs partagées et construire un monde juste, durable et pacifique.

Bien que la Charte de la Terre défende la coopération mondiale et la communauté globale, elle n'a pas l'intention de fomenter la création d'un gouvernement mondial. La Charte affirme toutefois qu'une "alliance entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé est essentielle pour une gouvernabilité effective."

La Charte de la Terre, la Non-discrimination et l'Orientation Sexuelle

Le principe 12 établit ce qui suit: "Défendre le droit de tous, sans discrimination, à un environnement naturel et social qui soutienne la dignité humaine, la santé corporelle et le bien-être spirituel, avec une attention spéciale envers les droits de peuples indigènes et des minorités."

Pour sa part, le principe 12.a stipule ce qui suit: "Éliminer la discrimination sous toutes ses formes, telles que celles qui sont basées sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, la langue et l'origine nationale, ethnique ou sociale."

Dans son principe 12.a, la Charte de la Terre fait un appel pour que l'on mette fin à toutes les formes de discrimination, parmi lesquelles celles qui sont basées sur l'orientation sexuelle, conformément au droit international des droits humains. C'est uniquement dans ce contexte que la Charte de la Terre aborde le thème de l'homosexualité.

La discrimination implique des distinctions, des exclusions et des restrictions qui nient aux gens leurs droits humains et leurs libertés fondamentales, tel que le droit international le dispose. Certaines personnes souffrent de discrimination à cause de leur orientation sexuelle. L'article 26 du Pacte International des Droits Civils et Politiques est amplement reconnu parmi les avocats internationaux, vu qu'il inclut une prohibition générale contre toute discrimination sur base de l'orientation sexuelle.

Les principes 12 et 12.a constituent une ampliation et une clarification des préoccupations et des valeurs établies dans une série de principes précédents de la Charte de la Terre. Par exemple, les principes 1 et 2 appellent au respect et au soin de la communauté de vie dans son ensemble. Le principe 2 met l'accent sur les valeurs de la compréhension, de la compassion et de l'amour. Le principe 3 appelle à établir des sociétés justes et pacifiques et le principe 3.a signale qu'il est impératif de "veiller à ce que les communautés à tous les niveaux puissent garantir les droits humains et les libertés fondamentales et donner à chacun l'occasion de développer son propre potentiel." Dans ce sens, le principe 9.c appelle toutes les communautés à "protéger les personnes vulnérables." Il faudrait lire les principes 12 et 12.a en tenant compte de chacun de ces principes.

Dans certaines circonstances, les droits humains et les libertés fondamentales doivent être soupesées et équilibrées entre elles. A cet égard, la jurisprudence internationale (droit jurisprudentiel) laisse ouverte la possibilité que si les institutions religieuses et autres organisations peuvent démontrer qu'il est "légitime de faire de la sorte," elles pourraient restreindre certaines opportunités pour homosexuels et lesbiennes au sein de leurs propres institutions. L'éthique qui soutient de telles restrictions est un thème de débat continu.

La Charte de la Terre reconnaît que "la vie implique souvent des tensions entre des valeurs importantes. Ceci peut impliquer des choix difficiles." La tension entre la liberté individuelle et la justice sociale ou la pratique de la non-violence et la prévention du dommage ou la protection de l'environnement et le développement économique en sont des exemples. La Charte de la Terre ne prétend pas aborder les nombreux problèmes complexes qui peuvent surgir lorsque des personnes, des institutions et des gouvernements s'efforcent de mettre en application les

principes généraux du document. Du point de vue de la Charte de la Terre, il doit y avoir de très fortes raisons éthiques pour permettre toute forme de discrimination dans n'importe quelle institution.

La Charte de la Terre et la Reproduction Responsable

La Charte de la Terre fait appel à des modèles durables de reproduction humaine et à l'accès universel aux soins de santé qui promeuvent la santé reproductive et la reproduction responsable. Cependant, la Charte de la Terre n'aborde pas le thème de l'avortement et n'assume aucune position à ce sujet, ni pour ni contre.

1. L'influence de la Charte de la Terre

La Charte de la Terre est le résultat d'un dialogue interculturel au niveau mondial et de plus d'une décennie au sujet d'objectifs communs et de valeurs partagées. Son but est d'exprimer clairement un consensus sur ces valeurs partagées, qui prend forme dans la société civile globale émergente.

La Charte de la Terre établit des principes éthiques généraux et des lignes d'action stratégiques pour construire un monde juste, durable et pacifique. La Commission de la Charte de la Terre eut l'intention de manifester dans le texte de la Charte de la Terre seulement ce qui est affirmé et rien de plus.

La Commission de la Charte de la Terre et le Conseil International reconnaissent qu'il y aura un débat continu quant à la manière de mettre en application les différents principes éthiques de la Charte de la Terre et que les différentes cultures et communautés adopteront plusieurs façons d'atteindre l'objectif de développement durable. La Charte de la Terre centre son attention sur les thèmes éthiques critiques et sert de cadre pour ce débat. La Charte de la Terre n'essaie pas de prescrire des réponses aux nombreuses questions complexes concernant les moyens et les mécanismes qui devraient être choisis afin d'atteindre ces objectifs et appliquer ces valeurs.

Néanmoins, la Commission et le Conseil International reconnaissent que les fins qu'une initiative parvient réellement à atteindre sont constitués et formés par les moyens adoptés, mais que les fins louables ne justifient pas des moyens dépourvus de principes. Tous les moyens devront être conformes aux valeurs de la Charte de la Terre.

Il est utile de se rappeler que la Charte de la Terre est faite de principes et non de règles. Ces dernières donnent des instructions sur ce qu'il faut faire exactement dans des situations spécifiques, tandis que les principes nous conseillent sur ce qu'il faut penser quand nous sommes en train d'essayer de décider ce qu'il faut faire.

2. Modes Durables de Reproduction

Le premier principe de la Charte de la Terre couvre l'aspect impératif de "respecter . . . la vie dans toute sa diversité" et le Principe 1.a affirme que "toute forme de vie, indépendamment de son utilité pour les êtres humains, a de la valeur."

Pour sa part, le principe 7 fait appel à l'application de modes de reproduction humaine qui soient durables et "sauvegardent les capacités régénératives de la Terre, les droits humains et le bien-être de la communauté." Il faut remarquer que la Charte de la Terre n'utilise pas le terme "contrôle de population," et quand elle se réfère aux modes de reproduction, elle affirme de manière explicite que ceux-ci devront s'appliquer de façon à ce qu'ils sauvegardent les droits humains. En résumé, les principes de la Charte de la Terre s'opposent à toute méthode coercitive pour réguler la croissance de la population.

En accord avec le consensus international qui fut atteint lors des sommets des Nations Unies sur la population au Caire (1995) et sur les femmes à Beijing (1997), la Charte de la Terre reconnaît que la manière la plus efficace de parvenir à des modes durables de reproduction humaine est de fomentier l'égalité des sexes et d'habiliter les femmes au moyen de "l'accès universel à l'éducation, les soins de santé et les opportunités économiques." Ces valeurs sont affirmées dans le principe 11 en tant que thème de justice sociale et économique et de politique de développement durable très bien fondée.

3. Santé reproductive

Les sommets des Nations Unies du Caire et de Beijing soulignent également de manière spécifique la grande importance que revêt le soin de la santé reproductive pour atteindre le développement durable. Pour cette raison, le principe 7.e de la Charte de la Terre affirme l'importance d' "assurer l'accès universel aux soins de santé qui fomentent la santé reproductive et la reproduction responsable."

La Plateforme d'Action de Beijing (1997) définit la santé comme "un état général de bien-être physique, mental et social et pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité" (Annexe II, IV.C.89). Suivant la Plateforme, la santé reproductive implique le bien-être "dans tous les aspects liés au système reproductif, à ses fonctions et à ses processus." L'objectif de la santé reproductive signifie "avoir la capacité d'apprécier une vie sexuelle satisfaisante et sans risques, de même que de procréer, et d'avoir la liberté de décider de le faire ou non, quand et combien de fois." (Annexe II, IV.C.94)

4. Reproduction Responsable

Tel qu'il est signalé plus haut, le principe 7 de la Charte établit clairement que la "reproduction responsable" implique des modes de reproduction "qui sauvegardent les capacités régénératives de la Terre, les droits humains et le bien-être de la communauté." La position de la Charte de la Terre à cet égard est que l'objectif de la reproduction responsable doit être atteint au moyen de l'égalité des sexes, l'habilitation des femmes et l'accès universel aux soins de santé, et de manière telle que soient respectés les droits et libertés fondamentales de l'humanité.

Dans le cadre des principes généraux de la Charte de la Terre, différentes cultures et communautés peuvent adopter diverses manières de pourvoir à des soins de santé qui fomentent la santé reproductive et la reproduction responsable. La Charte de la Terre n'entre pas dans des discussions et des débats à ce sujet.

XII. Information Biographique des Membres du Conseil de la CTI

Steven C. Rockefeller (États-Unis), Coprésident

Room 5600, 30 Rockefeller Plaza
New York, NY 10112, USA



Steven C. Rockefeller est professeur émérite de religion au Collège Universitaire de Middlebury, où il a enseigné pendant 30 ans et il a aussi été Doyen de l'Institution et Président du Département de Religion. Il a reçu sa maîtrise en divinité du Séminaire Théologique de l'Union à New York et son doctorat en philosophie de la religion de l'Université de Columbia. M. Rockefeller est l'auteur de *John Dewey: Religious Faith and Democratic Humanism* (Columbia, 1991) et co-éditeur de deux livres d'essais, *The Christ and the Bodhisattva* (SUNY, 1987) and *Spirit and Nature: Why the Environment is a Religious Issue* (Beacon, 1992). Ses essais sont apparus dans divers livres et revues. Ces dernières années, une grande partie de ses recherches et écrits se sont centrés sur l'éthique globale, le développement durable et l'interrelation entre la démocratie, l'écologie et la spiritualité.

Au cours des douze dernières années, le Professeur Rockefeller a joué un rôle très important dans la rédaction et la promotion de la Charte de la Terre. Il présida le Comité International de Rédaction de la Charte de la Terre et après le lancement de celle-ci en 2000, il fut nommé membre de la Commission de la Charte de la Terre. Actuellement, il est Coprésident du Conseil International de la Charte de la Terre et Président de l'organisation dénommée Associés de la Charte de la Terre, S.A., qui a été établie pour offrir une aide financière et légale au Conseil de la CTI. Les essais qu'il a écrits sur l'histoire, la structure et l'objet de la Charte de la Terre sont apparus dans de nombreuses publications.

Le Professeur Rockefeller est resté actif dans le domaine de la philanthropie et pendant vingt-cinq ans il a été fidéicommissaire du Fond des Frères Rockefeller (RBF). De 1998 à 2006, il a présidé le Conseil Administratif du Fond. Le RBF est une fondation internationale avec des programmes sur les pratiques démocratiques, le développement durable, la paix et la sécurité et les arts et la culture. Pendant la dernière décennie, le Professeur Rockefeller a occupé les postes de fidéicommissaire auprès du Conseil de la Culture Asiatique, le Conseil de l'Université pour la Paix au Costa Rica, l'organisation dénommée *the Philanthropic Collaborative* à New York City et le Musée Wendell Gilley à Southwest Harbor, Main. M. Rockefeller est membre du Jury Consultant de Haut Niveau auprès de l'UNESCO pour la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le Développement Durable (DESD) et en 2005, il fut modérateur pour le lancement de DESD au siège des Nations Unies à New York. En 1999, le Fond Demeter, duquel il est président, établit le Parc et le Refuge de Vie Sylvestre Charlotte, dans la Vallée Champlain de Vermont aux États-Unis.

Razeena Omar (Afrique du Sud), Coprésidente

Department of Environmental Affairs & Tourism;
Marine and Coastal Management Branch
Private Bag X 2, Roggebaai, 8012.
Afrique du Sud



Razeena Omar est une citoyenne sud africaine fortement intéressée à observer les tendances, les changements et les débats concernant l'environnement, la conservation et l'éducation, y compris les thèmes liés aux politiques et leur mise en application. Pendant de nombreuses années, Mme. Omar a joué un rôle

important dans ces domaines et elle possède des capacités académiques et professionnelles dans les domaines de la botanique, la zoologie, l'écologie, la conservation et l'éducation. Après avoir travaillé dans le domaine formel de l'éducation, Mme. Omar a joint le Fond Mondial pour la Nature en Afrique du Sud (WWF-SA) et par la suite a été désignée comme Conseillère Environnementale pour le Ministre National de l'Éducation, le Professeur Kader Asmal pendant quatre ans (1999-2003). Sa tâche auprès du Ministère de l'Éducation inclut l'établissement du Programme National d'Éducation Environnementale (NEEP), qui aida à ce que l'environnement soit reconnu comme un thème fondamental dans tous les programmes éducatifs et d'entraînement en Afrique du Sud. Dr. Omar a aussi contribué au professionnalisme du travail environnemental, en dirigeant une série d'évaluations, tel que le Programme financé par les États-Unis et intitulé Fenêtres sur la Nature (*Windows on the Wild*), de même que plusieurs projets communautaires d'Éducation et de Conservation Environnementale. Mme. Omar a présenté un grand nombre de documents et dirigé des ateliers aux niveaux provinciaux, nationaux et internationaux et elle a élaboré une série de publications, qui ont constitué un apport significatif dans le domaine de l'environnement.

Elle a visité et participé à des cours dans diverses institutions internationales en Afrique, Australie, États-Unis, la République des Maldives, le Danemark et le Royaume-Uni, entre autres. Elle a également fourni des conseils et de l'orientation à des organisations internationales telle que l'UNESCO et a participé à une série de conseils d'instances décisives, d'entités et de comités d'évaluation afin de contribuer à la gestion de la durabilité de l'environnement. Dr. Omar a été la Directrice Exécutive des Personnes et de la Conservation, qui fait partie des Parcs Nationaux Sud Africains (SANParks). Depuis juin 2008, elle est la Directrice de la Gestion et Développement Côtier Intégral du Département des Affaires Environnementales et du Tourisme, Gestion Maritime et Côtière.

Brendan Mackey (Australie), Coprésident

Australia National University
Bld 48
Canberra ACT 200, Australie



Brendan Mackey a un doctorat en écologie forestière tropicale et est professeur de sciences environnementales auprès de l'Université Nationale Australienne à Canberra. La recherche et l'enseignement de M. Mackey se centrent sur les domaines du changement environnemental mondial et la conservation de la biodiversité, y compris le défi de la planification de la conservation dans des zones amples et intactes, où les intérêts des indigènes sont d'une extrême importance. M. Mackey est Coprésident du Groupe des Spécialistes en Éthique au sein de la Commission sur le Droit Environnemental de l'IUCN. Il a maintenu un engagement de longue durée envers l'Initiative de la Charte de la Terre, il fut membre du comité de rédaction de celle-ci et a participé à de nombreuses consultations régionales, y compris un forum national australien, qu'il a lui-même convoqué. Prof. Mackey a également exercé la présidence du Comité d'Évaluation d'Éducation de la Charte de la Terre durant la seconde phase de l'Initiative. Il a rédigé de nombreux documents sur des thèmes liés aux sciences environnementales, la conservation et la Charte de la Terre, et en particulier sur la signification de l'intégrité écologique pour l'éthique mondiale de la durabilité.

Zainab Bangura (Sierra Leone)

Movement for Progress Party (MOP)
P.O. Box 600, Freetown, Sierra Leone



Zainab Bangura est l'actuelle Ministre des Affaires Étrangères de Sierra Leone. Auparavant, elle fut la Directrice du Bureau des Affaires Civiles pour la Mission

des Nations Unies au Liberia, un poste qu'elle a exercé depuis 2006. Zainab initia sa carrière professionnelle dans le domaine des assurances, mais commença ses activités dans la société civile en réponse à la guerre qui surgit dans sa région au début des années 90. En 1995, elle fonda l'organisation Femmes Organisées pour une Nation Moralement Éclairée (*Women Organized for a Morally Enlightened Nation - W.O.M.E.N*) à un moment où les militaires, à travers le Conseil National du Gouvernement Provisoire (NPRC), régissaient le pays. W.O.M.E.N fut la première organisation non partisane dans le pays concernant les droits politiques des femmes et elle joua un rôle fondamental dans la campagne contre la junte militaire. Zainab mobilisa des milliers de femmes afin qu'elles confrontent les soldats armés dans des marches de rue en faveur de la démocratie.

En 1996, Zainab lança la Campagne pour une Bonne Gouvernabilité (*Campaign for Good Governance - CGG*). En tant que coordinatrice de la plus importante ONG locale à Sierra Leone, Zainab mena la campagne pour la promotion de la participation démocratique, l'établissement de nouvelles sociétés civiles, le respect des droits humains, l'état de droit et l'habilitation politique et économique des femmes. Le travail de CGG obtint la reconnaissance internationale et Zainab elle-même reçut le Prix des Droits Humains 2000 du Comité des Avocats pour les Droits Humains, dont le siège est à New York. Zainab Bangura mit fin à ses activités auprès de la CGG pour établir le Mouvement pour le Parti du Progrès (*Movement for Progress Party - MOP*) en janvier 2002. Le parti organisa une équipe centrale variée de membres fondateurs de la classe professionnelle locale, du secteur académique et d'organisations de base. Zainab fut nommée candidate présidentielle du parti et en fut dès lors la seule candidate féminine. Plus récemment, Zainab a exercé comme consultante de la Haute Commission des Nations Unies pour les Réfugiés et l'Initiative de la Société Ouverte.

Mateo A. Castillo Ceja (Mexique)

Titular de la Unidad Coordinadora de Participación Social y Transparencia
Blvd. Adolfo Ruiz Cortines 4209,
6o. Piso, Ala B
Col. Jardines en la Montaña
Delegación. Tlalpan, México, D.F., C.P.14210



Mateo A. Castillo Ceja est le directeur de l'Unité de Coordination de la Participation Sociale et de la Transparence auprès du Ministère de l'Environnement du Mexique. Auparavant, il fut Président du Conseil de l'État Écologique de Michoacan, Mexique, et, avec beaucoup d'autres, il s'est chargé de fonder des processus de participation sociale au développement de politiques publiques environnementales pour un pays durable. Mateo Castillo est un altruiste qui fait partie du mouvement humanitaire mondial. On le considère comme un des experts nationaux pour la mise en application de l'Agenda local 21. Il a représenté la société civile mexicaine à de nombreux forums et sommets internationaux, il est la personne principale en charge du développement de la Charte de la Terre au Mexique et il est le fondateur du Secrétariat National. Il reçut le Prix du Mérite du Citoyen en 2003 et en 2004, il reçut une mention honorifique du Prix National du Mérite Écologique. En 2005, on lui décerna le Prix Maximo Kalaw pour son labeur dans la promotion de la Charte de la Terre au Mexique. M. Castillo possède une maîtrise en qualité et compétitivité et est biochimiste dans le domaine de la pharmacologie.

Rick Clugston (États-Unis)

HSUS
2100 'L' Street NW
Washington DC 20037, USA



Au cours des 17 dernières années, **Rick Clugston** a été Vice-président de Société Humaine des États-Unis (HSUS) et Directeur Exécutif du Centre pour le Respect de la Vie et de l'Environnement, une entité affiliée de la HSUS. Pendant toutes ces années, il a dirigé une variété d'initiatives pour créer un avenir plus humain et durable. Parmi ces initiatives, il y a l'Association des Dirigeants Universitaires pour un Avenir Durable (1997-2007), le Projet d'Évaluation et de Valorisation des Universités Durables (1996-2005), le Projet Âme de l'Agriculture (1995-1998), et l'Éducation Théologique pour Surmonter le Défi Environnemental (1992-1999). Il fonda et il est le directeur de la Charte de la Terre aux États-Unis (depuis 1997).

Dr. Clugston publie et édite *Earth Ethics*, il est l'éditeur adjoint de *The International Journal of Sustainability in Higher Education* (Éditions Universitaires MCB), et est membre du Comité d'Édition de *The Journal of Education for Sustainable Development* (Éditions Sage). Il est également membre du Centre pour l'Éducation Environnementale et la Durabilité (Université de la Côte du Golfe de Floride), du Centre Lighthouse de Bonne Bay (Newfoundland), de la Fondation Wolfe's Neck Farm (Maine) et du Forum sur la Religion et l'Écologie (Université de Yale). Dr. Clugston fut le cofondateur de l'Alliance Globale d'Éducation Supérieure pour la Durabilité et du Réseau d'Éducation Supérieure pour la Durabilité et l'Environnement.

Avant de venir à Washington, Dr. Clugston travailla à l'Université de Minnesota pendant 11 ans, d'abord comme professeur du Collège Universitaire d'Écologie Humaine et ultérieurement comme planificateur stratégique des affaires académiques, de l'éducation continue et du bureau du Président. Il a été consultant du Ministère d'Éducation Nationale, de l'Alliance Commerciale de Minnesota et plusieurs collèges universitaires et systèmes éducatifs au sujet de l'amélioration de l'éducation.

Dr. Clugston reçut son doctorat en éducation supérieure de l'Université de Minnesota (1987) et une maîtrise en développement humain de l'Université de Chicago (1977). Pendant qu'il faisait ses études de bachelier en psychologie et se spécialisait en biochimie auprès de l'Université de Minnesota (1975), il reçut la Bourse de la Fondation Mayo pour la Médecine et Domaines Apparentés. L'Association Américaine des Administrateurs Universitaires sélectionna sa thèse doctorale comme dissertation de l'année.

Marianella Curi (Bolivie)

Bolfor II, Av. 2 de Agosto y Cuarto Anillo
P.O. Box: 6204
Santa Cruz de la Sierra, Bolivie



Marianella Curi est psychologue sociale expérimentée dans l'élaboration de politiques pour la durabilité et l'éducation environnementale pour le développement durable. Auparavant, elle fut Vice-ministre des Ressources Naturelles et de l'Environnement et Sous-secrétaire pour la Promotion du Développement Durable du gouvernement de Bolivie. Elle fut Directrice de la Ligue Bolivienne pour la Défense de l'Environnement, le réseau le plus étendu d'organisations non gouvernementales dans ce pays. En 2004, elle commença à travailler pour la Conservation de la Nature (*The Nature Conservancy* - TNC) comme spécialiste en politiques pour le Projet BOLFOR II et elle est chargée de représenter TNC en Bolivie. Actuellement, elle est la directrice du Projet BOLFOR II, qui est le plus grand projet de gestion forestière durable en Bolivie, et reçoit le soutien financier de USAID et de la TNC.

Mme. Curi initia l'établissement du Conseil Bolivien sur le Développement Durable et participa au processus de développement, de validation et de promotion de la Charte de la Terre en Bolivie pendant plusieurs années.

Camila Argolo Godinho (Brésil)

Instituto Diversidade/Diversity Institute
Rua Monte Conselho, 690, apt. 503
Rio Vermelho. 41.940-370
Salvador, Bahia, Brésil



Camila Argôlo Godinho est une jeune environnementaliste brésilienne qui possède un bachelier en commerce international et une maîtrise en éducation environnementale. Depuis 1999, Camila travaille dans le domaine de la jeunesse et de l'environnement sur le plan local, national et international.

En tant que chercheuse et dirigeante de la jeunesse, elle coordonna le Projet GEO pour la jeunesse brésilienne, qui fut développé avec la ONG Interagir, le bureau du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, les Ministères de l'Environnement et d'Éducation du Brésil et le Secrétariat National de la Jeunesse. Depuis 2002, elle a participé à plusieurs conférences internationales, réseaux et programmes d'entraînement, parmi lesquels le Conseil de la Jeunesse TUNZA du PNUE (2003-2005) et le Comité de la Jeunesse et d'Éducation de la Commission de Développement Durable.

En 2002, elle reçut le Prix du Mérite de Petrobras/Université Solidaire pour son projet d'éducateurs environnementaux qu'elle développa dans la communauté de Mussurunga, un bidonville situé à Salvador, Brésil. Depuis 2002, Camila a été membre de l'Initiative de la Jeunesse de la Charte de la Terre et de 2005 à 2007, elle a fait partie de son Groupe Central. Camila fonda et coordonne un Groupe de la Jeunesse de la Charte de la Terre au Brésil, qui est maintenant incorporé dans l'Institut de la Diversité, où elle promeut la Charte de la Terre parmi la jeunesse et les dirigeants communautaires dans les communautés pauvres.

Actuellement, Camila coordonne des projets liés au développement communautaire auprès de l'Institut de la Diversité. Elle est également la coordinatrice du département de responsabilité corporative de l'Université Jorge Amado et fait partie de l'Équipe d'Experts A du Conseil d'Administration Forestière (*Forest Stewadership Council – FSC*), qui se charge de réviser les plantations afin "d'élever le niveau de la responsabilité corporative".

Wakako Hironaka (Japon)

The Democratic Party of Japan Headquarters
1-11-1 Nagata-cho
Chiyoda-ku
Tokyo 100-0014 - Japon



Wakako Hironaka, membre de la Chambre des Conseillers du Japon, fut élue de la part de la Préfecture de Chiba en juillet 2004 et elle exerce actuellement ses fonctions pour sa quatrième période. Elle est présidente du Comité de Recherche en Économie, Industrie et Emploi et est membre du Comité d'Éducation, de Culture et de Science de la Chambre des Conseillers. Elle est Vice-présidente du Parti Démocratique du Japon. En 1993-94, elle fut Ministre d'État, Directrice Générale de l'Agence de l'Environnement au sein du Cabinet Hosokawa. Mme. Hironaka est également très active sur le plan international en tant que membre de la Commission de la Charte de la Terre, GLOBE et GEA.

Mme. Hironaka possède un diplôme de bachelier en anglais de l'Université des Femmes de Ochanomizu et une maîtrise en anthropologie de l'Université de Brandeis. Elle est l'auteur de

plusieurs livres, essais, traductions et critiques sur l'éducation, la culture, la société et des thèmes liés aux femmes, parmi lesquels *Between Two Cultures: Woman - Her Work and Family* (1979), *Politics is Unexpectedly Interesting* (1989), ainsi que des traductions de l'œuvre d'Esra Vogel intitulée *Japan as Number One* et de celle de Haru Reischauer sous le titre de *Samurai & Silk (Kinu to Bushi)*.

Barbro Holmberg (Suède)

Slottet
802 66 Gävle, Suède



Barbro Holmberg est une politique reconnue du parti Social Démocrate suédois, qui a travaillé de nombreuses années au Ministère des Affaires Étrangères. En 1999, elle exerça ses fonctions comme conseillère politique et participa comme dirigeante du Projet de l'Enfance du Ministère. En 2002, elle fut nommée Secrétaire d'État auprès de ce Ministère et pendant la période de 2003 à 2006, elle fut Ministre d'Asile et des Affaires Migratoires. En plus de ses fonctions auprès du Ministère des Affaires Étrangères, Mme. Holmberg fut également Secrétaire du Comité sur la Convention des Droits de l'Enfant et elle est l'auteur de plusieurs livres. Le dernier traite de thèmes concernant les droits de la femme. Mme. Holmberg a aussi été l'éditrice de deux revues: *Social Politics Magazine* et *Psychology Magazine*. Cette dernière est une revue spécialisée pour psychologues suédois. Actuellement, Mme Holmberg occupe le poste de membre adjoint du Comité de la Banque Nationale Suédoise (Riksbank) et elle est gouverneur d'un des comtés du pays.

Li Lailai (République Populaire de Chine)

Associate Director
Stockholm Environment Institute
Kräftriket 2B
SE-106 91 Stockholm, Suède



Lailai Li obtint son bachelier en anglais et sa maîtrise et doctorat en sociologie de l'Université de Pittsburgh aux États-Unis. Avant d'être nommée directrice adjointe de l'Institut de Stockholm, Li Lailai exerça ses fonctions de directrice du programme national de *LEAD-China*. Auparavant, elle travailla comme collaboratrice de recherche auprès de l'Institut de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université de Pékin. Ses recherches se centrèrent sur les interactions qui existent entre les valeurs traditionnelles chinoises, les activités agricoles et les impacts environnementaux. De même, entre 1997 et 2001, elle fut directrice des ressources d'information (à temps partiel) auprès de *LEAD International*. Elle participa au développement de la stratégie d'information de LEAD, satisfaisant par là son intérêt à explorer le rôle de l'information et de la technologie d'information dans les tâches humaines qui visent à une plus grande durabilité de la société. Ses expériences de recherche résident dans le développement des ONG de même que dans l'exploration de voies alternatives de développement vers la durabilité globale.

Song Li (République Populaire de Chine / États-Unis)

World Bank
Washington, DC USA



Song Li est consultante de la Banque Mondiale. Ses responsabilités principales incluent la gestion du portefeuille des projets environnementaux dans la région

africaine, avec une attention particulière sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, l'adaptation au changement climatique, la dégradation du sol et la sécurité biologique. Elle fait partie de l'équipe de conseil sur la préparation de projets et le suivi de résultats, ainsi que sur les différents instruments financiers du GEF et de la Banque Mondiale.

Entre 1996 et 2004, Song Li exerça comme spécialiste supérieure de l'environnement auprès du Fond Global de l'Environnement (GEF). Parmi ses fonctions principales, elle eut à gérer les projets de développement des capacités des pays pour mettre en application la Convention de Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Lutte contre la Désertification. Elle se chargea également de thèmes institutionnels et politiques, comprenant l'assistance technique aux gouvernements pour améliorer leur coordination avec les communautés locales, le secteur privé et les ONG. Elle fut la personne de liaison de la GEF pour la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable.

Auparavant, Song Li fut la Représentante Supérieure des Programmes pour le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), au sein du PNUE, en charge du mécanisme financier, de la politique de financement et des priorités des programmes. De même, Song Li fut Directrice de la Section de Loi Environnementale du Département de Lois et de Traités du Ministère des Affaires Étrangères de la République Populaire de Chine. Elle représenta ce pays lors de négociations pour les conventions environnementales globales et à la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992.

Song Li possède une maîtrise en droit avec une spécialité en Droit Environnemental de l'Université George Washington, ainsi qu'un certificat en droit public international de l'Institut de Diplomatie de Chine et une maîtrise en littérature française de l'Université de Paris III.

Alexander Likhotal (Russie / Suisse)

Croix Verte Internationale
160a, route de Florissant
1231 Conches Geneva, Suisse



Alexander Likhotal est l'actuel Président de la Croix Verte Internationale. En 1972, il obtint son doctorat en sciences politiques de l'Institut des Affaires Internationales à Moscou, le sujet de sa thèse était "L'Élaboration de la Politique de Sécurité Britannique". Il débuta sa carrière académique comme conférencier auprès de l'Institut Étatique de Moscou des Affaires Internationales, où il devint un collaborateur principal de recherches à l'Académie Diplomatique du Ministère des Affaires Étrangères en URSS. En 1988, il fut professeur de sciences politiques et de relations internationales auprès de l'Académie Diplomatique et la même année, il fut nommé Vice-recteur.

Après la perestroïka de Gorbatchev, M. Likhotal, étant déjà un expert très connu dans le domaine de la sécurité européenne, reçut une proposition pour exercer les fonctions de Chef Analyste de la politique de l'OTAN auprès du Département International du Comité Central de la CSPU – un des organismes de coordination de la politique extérieure soviétique. En 1991, Alexander Likhotal fut nommé porte parole adjoint et conseiller du Président de l'URSS. Depuis lors, il a été conseiller de M. Gorbatchev, fondateur de la Croix Verte.

Elizabeth May (Canada)

Green Party - Central Nova Office
121 George Street
New Glasgow B2H 2K7, Canada



Elizabeth May est une environnementaliste, écrivain, activiste et avocate. En 2002, elle fut élue dirigeante du Parti Vert du Canada. Auparavant, elle exerçait comme Directrice Exécutive du Club Sierra Club de Canada. Elle fut également membre du Comité de l'Institut International de Développement Durable et Vice-présidente de la Table Ronde Nationale sur l'Environnement et l'Économie. En 1999, l'Université Dalhousie créa une chaire permanente en son honneur, la Chaire Elizabeth May sur la Santé des Femmes et l'Environnement. Elle a reçu de nombreux prix, parmi lesquels le prix Global 500 des Nations Unies et a été nommée deux fois docteur honoris causa. Mme. May est l'auteur de quatre livres et en 2005, on l'honorât en la nommant Officier de l'Ordre du Canada.

Oscar Motomura (Brésil)

Amana-Key
Av. Nova Petrópolis, 33
06709-125 Cotia/São Paulo, Brésil



Oscar Motomura est le fondateur et le chef exécutif du Groupe Amana-Key, un centre de gestion par excellence et un réseau d'associés de portée globale, basé à São Paulo, Brésil. L'objectif d'Amana-Key est de servir de référence mondiale pour l'innovation radicale dans le domaine de la gestion, afin de pouvoir générer un véritable développement des personnes, des organisations, des communautés et de l'ensemble. Le Groupe Amana-Key a adopté la Charte de la Terre comme référence pour ses programmes d'éducation et ses retraites d'innovation. Chaque année, des milliers de dirigeants d'entreprises et du gouvernement participent dans les programmes d'Amana-Key, au moyen desquels on élève leur niveau de conscience des problèmes globaux qui affectent l'humanité, de même que leur compréhension de l'importance de contribuer à notre évolution collective, par le biais de pratiques de gestion qui soient éthiques et conscientes.

Mr. Motomura débuta sa carrière au Brésil au sein d'une importante institution financière multinationale, où il parvint à obtenir un poste de gérance supérieure à l'âge de 26 ans. Lorsqu'il eut 28 ans, il avait déjà fondé sa propre société, qui fut le point de départ de ce qui est maintenant Amana-Key. M. Motomura est connu au Brésil pour être un des spécialistes les plus créatifs dans le domaine de la stratégie. Il possède des degrés universitaires en administration d'entreprises et en psychologie sociale.

Dumisani Nyoni (Zimbabwe)

Zimele Institute
Organisation of Rural Associations for Progress (ORAP)
Bulawayo, Zimbabwe



Dumisani (also "Dumi") **Nyoni** est diplômé en psychologie du Collège universitaire de Cambridge, aux États-Unis et travaille dans l'équipe de coordination de Pionniers pour le Changement, un réseau global de jeunes dirigeants, activistes, entrepreneurs sociaux et agents de changement intéressés à comprendre et avoir un impact sur les systèmes qui affectent les communautés, les institutions et les sociétés autour d'eux.

Dumisani est un jeune activiste, dirigeant, motivateur et consultant qui a une grande expérience dans beaucoup de domaines, parmi lesquels l'élaboration et la coordination de réseaux d'action globale, l'organisation de réunions, ateliers et conférences, le conseil à des organisations sur le

développement stratégique, la création d'équipes de travail et l'inclusion et la participation de la jeunesse à des programmes et processus. Auparavant, Dumisani avait travaillé pour le Conseil de la Terre auprès de son siège précédent au Costa Rica et il aida à lancer la composante de la jeunesse de l'Initiative de la Charte de la Terre Internationale, pour laquelle il agit toujours en tant que conseiller. Dumisani a aussi travaillé comme coordinateur de la jeunesse pour la Campagne du Sommet de l'Emploi de la Jeunesse (*Youth Employment Summit - YES*), au sein de laquelle il contribua à organiser le premier sommet global et à établir des réseaux nationaux de YES dans plus de 70 pays. Ces réseaux sont des coalitions multisectorielles dirigées par les jeunes pour lancer des projets à travers le monde dans le but de créer des moyens durables d'existence pour les jeunes.

Dumisani est conseiller et membre directif de diverses organisations innovatrices, telles que *TakingITGlobal*, *EnVision Leadership*, *EcoVentures International*, *the Global Youth ACTION Network*, *The Sweet Mother Tour*, *IDEAS*, et l'Institut Zimele de l'Organisation des Associations Rurales pour le Progrès (*Organization of Rural Associations for Progress - ORAP*) au Zimbabwe. Dumisani est également écrivain et un musicien enthousiaste.

Henriette Rasmussen (Groenland)

Henriette Rasmussen
postbox 1029
3900 Nuuk
Kalaallit Nunaat, Groenland



Henriette Rasmussen est la Directrice Administrative de *Greenland Publishers* à Nuuk, Groenland. Pendant 11 ans, Mme. Rasmussen fut membre du Parlement Autonome du Groenland, exerçant pendant quatre ans en tant que membre du Cabinet et chargée des Affaires Sociales et du Travail. En 1993, elle fut déléguée de la Conférence Mondiale sur les Droits Humains à Vienne, où son idée d'instituer un forum permanent pour les peuples indigènes sous le système des Nations Unies obtint une ample reconnaissance, tant de la part des états que des peuples indigènes. En 1994, Mme Rasmussen participa également comme déléguée au Sommet Social des Nations Unies à Copenhague. Finalement, pendant de nombreuses années, elle exerça comme Conseillère Technique en Chef des Peuples Indigènes et Tribaux auprès de l'Organisation Internationale du Travail à Genève et elle est un ancien membre du Conseil de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN). Mme. Rasmussen est aussi éducatrice et journaliste.

Alide Roerink (Pays-Bas)

P.O. Box 94020
1090 GA Amsterdam
Pays-Bas



Alide Roerink est anthropologue et pendant des années, elle s'est attachée à l'établissement de réseaux, la promotion et le développement de politiques pour la justice de genre, la solidarité internationale et la gouvernabilité globale. Alide Roerink fut la coordinatrice de *Vrouwenberaad Ontwikkelingssamenwerking*, un réseau d'experts de genre au sein d'agences de développement aux Pays-Bas. Depuis l'an 2000, Mme. Roerink fait partie du Comité National pour la Coopération Internationale et le Développement Durable (NCDO) en qualité de conseillère en relations internationales et est membre de l'équipe administrative de NCDO. Alide est en charge de la coordination du programme de la Charte de la Terre de NCDO, de même que la Table Ronde

des Connecteurs du Monde pour les Personnes et la Planète (www.worldconnectors.nl). En outre, elle est membre du comité de l'Alliance pour l'Université pour la Paix, de l'Association des Nations Unies aux Pays-Bas (NVVN) et de l'Initiative d'Alimentation Scolaire du Ghana - Pays-Bas (*Schoolfeeding Initiative Ghana Netherlands - SIGN*). Le NCDO est affilié de l'Initiative de la Charte de la Terre aux Pays-Bas et a collaboré avec l'Initiative dans le lancement de la Charte de la Terre au cours d'une cérémonie au Palais de la Paix, à La Haye, en l'an 2000, de même que dans une réunion de la Charte de la Terre +5 à Amsterdam en 2005. Alide Roerink initia et coédita le livre intitulé *La Charte de la Terre en Action: Vers un Monde Durable (Earth Charter in Action: Towards a Sustainable World)* et elle fut conseillère de l'Initiative de la Charte de la Terre avant de faire partie du Conseil.

Mohamed Sahnoun (Algérie)

Université pour la Paix,

Bureau de Genève

7-9 chemin de Balexert,

1219 Châtelaine

Geneva, Suisse



Pendant de nombreuses années, l'**Ambassadeur Mohamed Sahnoun** fut le Conseiller Spécial de l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, concernant la région de la Corne de l'Afrique. M. Sahnoun a eu une carrière diplomatique distinguée et a été conseiller du Président d'Algérie dans des thèmes diplomatiques, Sous-secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OAU) et Sous-secrétaire Général de la Ligue des États Arabes responsable du dialogue arabe africain. M. Sahnoun a également été

Ambassadeur d'Algérie aux États-Unis, en France, en Allemagne et au Maroc, et Ambassadeur auprès des Nations Unies.

Au cours de sa carrière, l'Ambassadeur Sahnoun fut conseiller spécial du Directeur Général de l'Organisation Scientifique et Culturelle des Nations Unies (UNESCO) pour le Programme de la Culture de Paix, il fut l'envoyé spécial du Secrétaire Général pour le conflit entre l'Éthiopie et l'Érytrée (1998-1999), représentant conjoint de l'ONU et de l'OUA dans la région des Grands Lacs (1997), le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Somalie (1992). M. Sahnoun fut membre de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland) dans les années 80, de même que conseiller principal du Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992. Il fut également le premier Directeur Exécutif de l'Initiative de la Charte de la Terre en 1994. M. Sahnoun étudia d'abord à l'Université de la Sorbonne, à Paris, et ensuite à l'Université de New York, où il obtint ses diplômes de bachelier et de master en sciences politiques.

Kartikeya Sarabhai (Inde)

Centre for Environment Education (CEE)

Thaltej Tekra

380 054 Ahmedabad

Inde



Kartikeya V. Sarabhai est le fondateur et Directeur du Centre pour l'Éducation Environnementale (CEE), une institution nationale dédiée à fonder la prise de conscience et la conservation environnementale de même que l'éducation pour un développement durable. En 1984, le CEE initia ses activités à petite échelle à Ahmedabad, mais aujourd'hui, le CEE fonctionne au niveau national et international et compte un personnel de plus de 200 professionnels et 40 bureaux à travers l'Inde, ainsi qu'en Australie et au Sri Lanka. En 2005, l'Association Nord

Américaine pour l'Éducation Environnementale (*North American Association for Environmental Education - NAAEE*) décernât au CEE le Prix Global pour son Service Exceptionnel à l'Éducation Environnementale. M. Sarabhai a également établi VIKSAT, une ONG dédiée à fonder la participation des personnes à la gestion des ressources naturelles, de même que Sundervan, un centre de découverte de la nature.

M. Sarabhai a fait partie de plusieurs comités du Ministère de l'Environnement et des Forêts et du Ministère du Développement des Ressources Humaines du Gouvernement de l'Inde. Entre autres activités, il inclut un processus pour incorporer des aspects écologiques dans le système éducatif formel du pays, de même que le développement d'initiatives pour l'éducation sur la biodiversité. Pendant longtemps, M. Sarabhai a été associé étroitement à l'UICN et il fut le Président de la Commission sur l'Éducation et la Communication de l'UICN pour l'Asie du Sud et du Sud-Est. Actuellement, il est le Vice-président de la Commission Nationale de l'Inde. M. Sarabhai eut également un rôle fondamental dans le début du Réseau Asiatique du Sud et du Sud-Est pour l'Éducation Environnementale (*the South and Southeast Asian Network for Environment Education – SASEANEE*). Il fut membre de la délégation de l'Inde à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (UNCED) à Rio et aussi au Sommet Mondial sur le Développement Durable (WSSD) à Johannesburg et fut coauteur du rapport de l'Inde pour la Conférence de Rio (UNCED). Il a maintenu une relation étroite avec les initiatives de communication du PNUE, particulièrement avec celles concernant la couche d'ozone.

Sous sa direction, en janvier 2005, le CEE organisa la première Conférence Internationale sur la Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable. En 1988, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) lui décerna le Prix de l'Arbre de l'Apprentissage, en reconnaissance pour ses contributions dans le domaine de l'éducation et la communication environnementale. En 2005, l'Institut de l'Inde des Droits Humains décerna à M. Sarabhai le Prix pour la Promotion Mondiale des Droits Humains.

Tommy Short (États-Unis)

Chairman and Co-Founder
Earth Council Alliance
1220 Rosecrans St., #418
San Diego, CA 92106 USA



Tommy Short est le Président de l'Alliance du Conseil de la Terre, une organisation à but non lucratif dédiée à fonder une société globale durable basée sur les principes de la Charte de la Terre. M. Short est un homme d'affaires internationales et un philanthrope, qui depuis longtemps donne son soutien à des projets de durabilité dans le monde entier. Au cours des deux dernières décennies, il a voyagé énormément à travers les Amériques, en Europe, Afrique et Asie, et a travaillé avec les communautés et les organisations locales pour identifier et financer des projets qui soutiennent l'environnement, la jeunesse et les arts. En tant que co-fondateur et Président de l'Alliance du Conseil de la Terre, M. Short, conjointement avec Maurice Strong, également co-fondateur, a fait des progrès pour identifier des opportunités et communiquer des aspects liés à la durabilité à de nombreuses organisations.

Mary Evelyn Tucker (États-Unis)

Yale University
School of Forestry and Environmental Studies
205 Prospect Street
New Haven CT 06511 - USA



Mary Evelyn Tucker obtint son doctorat en religions d'Asie Orientale à l'Université de Columbia. Récemment, on lui assigna un poste de manière simultanée, tant à la Faculté de Divinité de Yale qu'à la Faculté Forestière et d'Études Environnementales de cette université. Auparavant, Mme. Tucker fut professeur associé de religion auprès de l'Université de Yale et elle est la fondatrice et coordinatrice du Forum sur la Religion et l'Écologie. Conjointement avec John Grim, elle organisa une série de dix conférences sur les Religions du Monde et l'Écologie au Centre de Harvard pour l'Étude des Religions du Monde et ils éditèrent 10 tomes qu'Harvard publia sur cette série. Elle fut l'éditrice adjointe des volumes sur les dimensions écologiques du confucianisme, bouddhisme et hindouisme. Mme. Tucker et M. Grim sont également éditeurs d'une série de 18 livres sur l'Écologie et la Justice publiés par les Livres Orbis. Mme. Tucker a été membre du comité de l'Alliance Interreligieuse pour l'Environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) depuis 1986, et est la Vice-présidente de l'Association Américaine Teilhard. Elle fut membre du Comité de Rédaction de la Charte de la Terre Internationale.

Ella a publié *Worldly Wonder: Religions Enter Their Ecological Phase* (Open Court Press, 2003) et édité deux tomes sur la spiritualité confucéenne avec Tu Weiming. Ses livres plus récents sont un tome édité des documents écrits par Thomas Berry sous le titre de *Evening Thoughts: Reflecting of the Earth as Sacred Community* (Sierra Club Books et University of California Press, 2006), et *The Record of Great Doubts: The Philosophy of Ch'i* (Columbia University Press, 2007).

Mirian Vilela (Brésil)

Earth Charter International Secretariat
c/o University for Peace
P.O. Box 138-6100 El Rodeo de Mora
Ciudad Colón, Costa Rica



Mirian Vilela est la Directrice Exécutive de la Charte de la Terre Internationale et depuis 1996, elle a participé à l'initiative sur le plan international. Mme. Vilela a coordonné un processus international de consultation et établi des alliances avec des organisations et des personnes qui ont contribué au processus de consultation et qui continuent de participer à la phase de mise en application de la Charte. Elle a organisé et facilité de nombreux ateliers et séminaires internationaux sur les valeurs et principes pour la durabilité. Préalablement à ses activités pour la Charte de la Terre, Mme. Vilela travailla pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (*UNCED*) pendant deux ans, en préparation au Sommet de la Terre des Nations Unies de 1992. Actuellement, elle est membre du personnel enseignant auprès de l'Université pour la Paix. Elle possède une maîtrise en administration publique de l'École de Gouvernement Kennedy de Harvard, où elle eut une bourse d'études Edward Mason.

Erna Witoelar (Indonésie)

United Nations

Jl. M.H. Thamrin kav.3

P.O. Box 2338 - Jakarta 10001, Indonésie



Erna Witoelar fut nommée en octobre 2003 Ambassadrice Spéciale de l'ONU pour les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) en Asie et au Pacifique. Mme Witoelar est l'ancienne Ministre des Colonies Humaines et du Développement Régional (1999-2001) et ex membre de l'Assemblée Nationale d'Indonésie. Actuellement, elle est la Présidente de la Fondation pour la Biodiversité d'Indonésie (KEHATI), Coprésidente de l'Alliance pour la Réforme de la Gouvernabilité en Indonésie et Commissaire de la Charte de la Terre. Avant de faire partie du gouvernement indonésien, Mme. Witoelar poursuivit une longue carrière dans la société civile, elle dirigea la Fondation des Consommateurs d'Indonésie (YLKI), fonda et dirigea le Forum d'Indonésie pour l'Environnement (WALHI) et les Amis du Fond pour l'Environnement (DML), entre autres. Au niveau global, elle fut élue Présidente des Consommateurs Internationaux (*Consumers International*) (1991-1997), membre de la Commission sur les Pays en Voie de Développement et les Changements Globaux (1990-1992), et membre du Comité de Conseil sur les Industries et le Développement Durable de la Commission Brundlandt (1985-1986). Actuellement, Mme. Witoelar est membre de direction de plusieurs organisations de la société civile aux niveaux nationaux et internationaux, y compris de la présidence de la Fondation pour l'Innovation de la Gouvernabilité Locale (YIPD) et elle est conseillère de l'Association des Municipalités et l'Association des Districts d'Indonésie. Mme. Witoelar reçut le Prix Global 500 PNUE lors du Sommet de Rio en 1992, le Prix International du Jour de la Terre aux Nations Unies en 1993 et la Médaille Présidentielle d'Indonésie pour l'Environnement en 1995.

XIII. Liste des Affiliés, de l'Équipe Dirigeante de la Jeunesse et des Groupes de la Jeunesse de la CTI

Affiliés de la CTI

AFRIQUE et MOYEN-ORIENT

CAMEROUN

Benjamin Ndjama, Mme. Julienne Kanga
Nouvelle Afrique
E-mail: ndjama@yahoo.com

EGYPTE

Emad Adly
Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement (RAED)
E-mail: aoye@ritsec1.com.eg,
eadly@hotmail.com
www.aoye.org/Raed/elba.htm

JORDANIE

Ziyad Alawneh
Terre et Humanité pour la Promotion du Progrès (LHAP)
E-mail: ziyad@index.com.jo

Farah Daghistani
Le Fond Hashemite Jordanien pour le Développement Humain
E-mail: johud@nic.net.jo
www.johud.org.jo

KENYA

Le Mouvement de la Ceinture Verte
E-mail: gbm@idconnect.co.ke
www.greenbeltmovement.org

MALI

Association de Formation et d'Appui au Développement (AFAD)
Ahmed Sékou Diallo
E-mail: ongafad@otelma.net.ml

MAURICE

Rajen Awotar
Conseil pour les Études Environnementales et la Conservation (MAUDESCO)
E-mail: maudesco@intnet.mu

NIGER

Hassane Saley

Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable
E-mail: bioctedd@intnet.ne

NIGERIA

Nil Odhiga Odhiga
Coalition d'ONG pour l'Environnement
E-mail: oodhiga@yahoo.com

Malachi Abasiadiong
Eco-Stewards International
E-mail: malachiabasi@yahoo.com

UGANDA

Samuel Michael Bagabo
IRDI
E-mail: irdi@irdiuganda.org
www.irdiuganda.org/

ZAMBIE

Mike Chungu
Association d'Éducation des Travailleurs de Zambie (WEAZ)
E-mail: mikechungu@yahoo.com

ZIMBABWE

Osmond Mugweni
Réseau Afrique 2000
E-mail: afri2000@africaonline.co.zw; mugweni@zol.co.zw

ASIE et PACIFIQUE

AUSTRALIE

Clem Campbell
Comité de la Charte de la Terre
E-mail: info@earthcharter.org.au,
cb.camp@bigpond.net.au
www.earthcharter.org.au

Jill Finnane
Centre Edmund Rice
E-mail: jillf@erc.org.au
www.erc.org.au

BANGLADESH

Mahfuz Ullah

Centre pour le Développement Durable
E-mail: mahfuz@bd.com,
home@bol-online.com

HONG KONG

John Herbert
Forum de Hong Kong sur le Développement Durable
E-mail: info@hksdf.org.hk
<http://www.hksdf.org.hk/>

INDE

Ajoy Bagchi
PCED – La Commission Populaire sur l'Environnement et le Développement en Inde
E-mail: pcedindia@gmail.com

Ashok Khosla
Alternatives de Développement
E-mail: tara@devalt.org
www.devalt.org

Kartikaya Sarabhai
Centre pour l'Éducation Environnementale (CEE)
E-mail: cee@ceeindia.org
www.ceeindia.org

Varghese Theckanath
Institut Social Montfort
E-mail: tvargheseg@yahoo.com

Usha Srinivasan
Programme CLEAN, Alternatives de Développement
E-mail: usrinivasan@devalt.org
www.cleanindia.org/

INDONESIE

Damayanti Buchori
Fondation Indonésienne de Biodiversité - KEHATI
E-mail: dami@kehati.or.id
www.kehati.or.id/english/index.php

Irwansyah Hasibuan
Lenting (Institut pour le Développement d'Intérêt Environnemental et d'Éthique)

E-mail: irwansyah@indo.net.id

Tari Menayang
Yayasan Pembangunan
Berkelanjutan (Fondation de
Développement Durable)/ LEAD
Indonésie
E-mail: tmenayang@lead.or.id
www.ypb.or.id/

Kemal Taruc
Dana Mitra Lingkungan (Amis du
Fond pour l'Environnement)
E-mail: kemaltaruc@dml.or.id

JAPON

Edo Heinrich
La Culture Océanique d'Okinawa et
le Réseau d'Action
Environnemental (Okinawa
O.C.E.A.N.)
E-mail:
edosensei@hotmail.com; edo@okinawaoccean.org
www.okinawaoccean.org

Wakako Hironaka
Chambre des Conseillers
E-mail: hironaka@st.rim.or.jp
www.hirowaka.com/profile/profile_e.html

LES PHILIPPINES

Ella S Antonio
Conseil de la Terre – Asie Pacifique
E-mail: ella.antonio@gmail.com

Robert Sagun
Ressources des Philippines pour le
Développement Durable
E-mail: robsagun1@yahoo.com,
prsdsecretariat@gmail.com

MALAISIE

S.Rajalingam
Charte de la Terre Malaisie
Malaisie
E-mail: earthcharter@yahoo.com

NEPAL

Ramesh Man Tuladhar
Centre pour le Développement
Communautaire et l'Environnement
E-mail: nepaearts@yahoo.com

NOUVELLE ZÉLANDE / AOTEROA

Klauss Bosselmann

Centre de Nouvelle Zélande pour la
Loi Environnementale, Faculté de
Droit, Université d'Auckland
E-mail:
k.bosselmann@auckland.ac.nz
www.nzcel.auckland.ac.nz

SRI LANKA

Mouvement Sarvodaya Sramadana
E-mail: atariyaratne@gmail.com
www.sarvodaya.org

TAIWAN

Nancy TzuMeiChen
Association pour la Gestion
Écologique de Taiwan - TESA
E-mail: taixneco@seed.net.tw

THAÏLANDE

Chamniern P. Vorratnchaiphan
Programme d'Action des Bases
(GAP), Institut Environnemental de
Thaïlande (TEI)
E-mail: tuk@tei.or.th, gap@tei.or.th
www.tei.or.th/gap/

Chirapol Sintunawa
ADEC (ONG pour l'Entraînement
sur l'Environnement et la Durabilité)
et l'Université Mahidol – Thaïlande
E-mail : encsi@mahidol.ac.th

EUROPE et ASIE CENTRALE

ALLEMAGNE

Anja Becker
Oekumenische Initiative Eine Welt
(Initiative Oécuménique Un Monde)
E-mail: info@oeiew.de
www.erdcharta.de

ARMÉNIE

Karine Danielyan
Association pour le Développement
Humain Durable
E-mail: ashd@freenet.am
<http://users.freenet.am/~ashd>

AUTRICHE

Fabienne Babinsky
Réseau International pour
l'Échange Éducatif
E-mail: support@inex.org
<http://www.inex.org/>

BIELORUSSIE

Evgeny Shirokov

Académie Internationale d'Écologie
Email: iaebd@tut.by
www.inforse.org/europe/iae

DANNEMARK

Bjarne Graesboll Ottesen
Croix Verte du Danemark
E-mail: gcd@pc.dk
www.greencross.dk

FRANCE

Josianne Troillet
Centre de la Charte de la Terre
pour une Éducation du
Développement Durable
E-mail: anne.troillet@free.fr

GROENLAND

Finn Lyngé
Charte de la Terre - Groenland
E-mail: oldlyn@greenet.gl

HONGRIE

Eva Csobod
Centre Environnemental Régional
pour l'Europe Centrale et de l'Est
E-mail: eva.csobod@rec.org
www.rec.org/

ITALIE

Corrado Maria Daclon
Pro-Natura
E-mail: info@pro-natura.it
www.pro-natura.it

Simone Mazzata
Fondazione Cogeme Onlus
E-mail:
simone.mazzata@cogeme.net

Elio Pacilio
Croix Verte Italie
E-mail: greencr@tin.it
www.greencrossitalia.it

LATVIA

Ilga Salite
Institut pour l'Éducation Durable à
l'Université Daugavpils
E-mail: ilga@dau.lv

PAYS-BAS

Alide Roerink
NCDO
E-mail: a.roerink@ncdo.nl
www.ncdo.nl

NORVÈGE

Leif-Runar Forsth
NORVÈGE – Charte de la Terre
E-mail: aqforlag@online.no;
info@earthcharter-norge.com
www.earthcharter.no

Halvor Stormoen
Charte de la Terre Norvège
E-mail: halvor@stormoen.org

PORTUGAL

Fatima Almeida
ASPEA – Association Portugaise
pour l'Éducation Environnementale
E-mail: fma.aspea@netcabo.pt
www.aspea.org/

FÉDÉRATION RUSSE

Maret Galeev
Parlement de Tatarstan
E-mail: ginfo@complat.ru
www.tatar.ru

Olga P. Ivanova
Ministère de l'Environnement,
Tatarstan
eng.tatar@inform.ru

Sergey N. Shafarenko
La Fondation Venadskij dans la
Région Fédérale Sibérienne
E-mail: shafarenkos@list.ru

Natalia Tarasova
Université de Technologie
Chimique D. Mendeleev
E-mail: nptar@online.ru

Vladimir Zakharov
Centre pour la Politique
Environnementale Russe
E-mail: zakharov@ecopolicy.ru

ESPAGNE

María José Carrillo
Fundación Valores
E-mail: info@fundacionvalores.es
www.fundacionvalores.es

Amalio de Marichalar
Foro Soria 21 para el Desarrollo
Sostenible
E-mail:
forosoria21am@telefonica.net;
amalio@soria21.org

Alfonso Fernández Herrería

Fundación Avalon
E-mail: alfonsof@ugr.es
www.avalonproject.org/contacto.php
p

Guillem Ramis*
E-mail: GUIRAMIS@terra.es

ESPAGNE/CATALOGNE

Agustí Colomines, Sara Batet
UNESCOCat, Centre UNESCO de
Catalunya, Comitè Català per la
Carta de la Terra
E-mail: centre@unescomcat.org,
s.batet@unescomcat.org

SUÈDE

Tonia Moya
Croix Verte de Suède
E-mail: gcs@green-cross.se
www.gci.ch

SUISSE

Christa Schmidmeister
E-mail: info@erdcharta.ch
www.erdcharta.ch

TADJIKISTAN

Muazama Burkhanova
Fondation pour Soutenir les
Initiatives Civiles (FSCI)
E-mail: muazama@yahoo.com

ROYAUME-UNI / ANGLETERRE

Jeffrey Newman
Charte de la Terre Royaume-Uni
E-mail: jeffrey@jnewman.org.uk

ROYAUME-UNI / ÉCOSSE

Enid Trevett
Action pour le Changement
E-mail:
Enid.Trevett@cvsclacks.org.uk

AMÉRIQUE LATINE et les CARAÏBES

ARGENTINE

Paula Culaciati
Fondation Personnes et Nature
Argentine
E-mail: paulaculaciati@gmail.com
www.argentinapeopleandnature.org

Alejandro Meitin
Aile Plastique
E-Mail: ongala@netverk.com.ar

www.aloplastica.org.ar

Graciela Satóstegui*
Programme Scolaire Agenda 21,
Secrétariat de l'Environnement et
du Développement de la
République d'Argentine
E-mail:
gsatostegui@medioambiente.gov.ar
www.ambiente.gov.ar

BELIZE

Elsa Potter
Institut International de Culture et
du Langage
E-mail: peacelaydee@yahoo.com

BOLIVIE

Verónica López Aguilar
Fundación Puma
E-mail: vlopez@fundacionpuma.org

BRÉSIL

Flávio Boleiz Júnior*
Pedagogo, Orientador Pedagógico
Educativo
E-mail: boleiz@terra.com.br

Moacir Gadotti
Instituto Paulo Freire
E-mail: ipf@paulofreire.org,
gadotti@paulofreire.org
www.paulofreire.org

Rose Marie Inojosa
UMAPAZ
E-mail:
umapaz@prefeitura.sp.gov.br
www.prefeitura.sp.gov.br/umapaz

Aieska Marinho Lacerda Silva
Instituto BioMA
E-mail: aieskalacerda@terra.com.br

Marcia Maria Miranda Boff
Centre pour les Droits Humains
E-mail: mm-lboff@compuland.com.br

Valeria Viana Labrea
Núcleo dos Amigos da Infância e da
Adolescência – NAIA
E-mail: valeria.labrea@uol.com.br;
valeria.labrea@hotmail.com
www.forumzinho.org.br

CHILI

Manuel Baquedano

Instituto Ecología Política
E-mail: ecologiapolitica@iepe.org
www.iepe.org

COSTA RICA

Ana Cristina Briceño
Centro Costarricense para la
Ciencia y la Cultura
E-mail: acbricenolobo@yahoo.es
www.museocr.com/

Elizabeth Ramírez
Universidad Nacional – UNA
E-mail: eramirez@una.ac.cr
www.una.ac.cr/

CURAÇAO

Carlo Monsanto
Institut Intégral des Caraïbes
E-mail: carlo.monsanto@ciiedu.org
www.ciiedu.org

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Rita Ceballos
Centro Cultural Poveda
E-mail:
r.interinstitucionales@centropoveda.org

Mario Serrano Marte
Centro de Estudios Sociales Padre
Juan Montalvo
E-mail:
est.sociales@verizon.net.do;
m.serrano@centrojuanmontalvo.org.do
www.centrojuanmontalvo.org.do/spi/p/

Josefina Spailat*
International Resources Group, Ltd.
E-mail: ljosefina2000@yahoo.com

HONDURAS

Benjamín Carias
CONADES
E-mail: abcmarquez@yahoo.com

MEXIQUE

Mateo A. Castillo Ceja
Secretaría de Medio Ambiente y
Recursos Naturales - SEMARNAT
E-mail:
mateo.castillo2@semarnat.gob.mx
www.semarnat.gob.mx/Pages/inicio.aspx

PEROU

Armando Martínez Almuelle
La Carta de la Tierra PERU
E-mail: armanma@terra.com.pe

Eloísa Tréllez Solís
Asociación Cultural Pirámide
E-mail: vardali7@gmail.com
www.piramide.org.pe/Piramide/piramide_informes.php

TRINIDAD ET TOBAGO

Eden Shand
Fondation Tropical Re-Leaf
E-mail: eashand@fiberline.tt

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA

JC Little
Little Animation Inc.
E-mail: jc@littleanimation.com
www.littleanimation.com/

Mitra Doherty
Quantum Dental
E-mail: m9doherty@sympatico.ca

ÉTATS-UNIS

Rick Clugston
Charte de la Terre USA
E-mail: RMclugston@aol.com
www.earthcharterusa.org

Peter Blaze Corcoran
Centre pour l'Éducation
Environnementale et la Durabilité,
Université de la Côte du Golfe de
Floride
E-mail: pcorcora@fgcu.edu
www.fgcu.edu/cese/

Kusumita P. Pedersen
Le Centre Interreligieux de New
York
E-mail: kusumita@igc.org
www.interfaithcenter.org/

Jan Roberts
Communautés de la Charte de la
Terre – Initiatives USA
E-mail: Jan@EarthCharterUS.org
www.eccommunities.org

Equipe Dirigeante de la Jeunesse de la Charte de la Terre

Afrique et Moyen-Orient

Hind Ottmani, Morocco
Samer Eid, Territoire Palestinien
Timothy Ogene, Nigeria

Asie et Pacifique

Aparna Susarla, Inde
Yuyun Harmono, Indonésie
Niu Kejia, Chine

Europe et Asie Centrale

Didier Gleyzes, France
Jana Kovandzic, Serbie

Amérique Latine et les Caraïbes

Gabriela Monteiro, Brésil
Namir Nava, Mexique

Amérique du Nord

Lisa Jokivirta, Canada
Anna Duhon, États-Unis

Groupes de la Jeunesse de la Charte de la Terre

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Cameroun

ECYG Yaoundé
Association Camerounaise pour la Protection et l'Éducation de l'Enfance (CAPEC)
Ajomuzu Collette Bekaku
info [@] capecam.org
capecam20 [@] yahoo.com
www.capecam.org

République Démocratique du Congo

Association de la Jeunesse Congolaise pour le Développement (CYAD)
Joel Vengo M'bongo
jlvengo [@] yahoo.com

Ethiopie

ECYG Ethiopie
Gezu Mossissa
gezumossissa2000 [@] yahoo.com

Ghana

ECYG Jeunesse Visionnaire du Ghana
Eric Agyei Twum
dr_emerson [@] yahoo.com

Kenya

Programme de la Jeunesse de la Communauté Kibera
Fredrick Ouko
info [@] kcyp.net
www.kcyp.net

ECYG du Lac Victoria
Philip Otieno
philotieno [@] yahoo.co.uk

Groupe de la Jeunesse des Racines de Mathare
Elijah Kanyi
monelijah [@] yahoo.com
info [@] mathareroots.org
www.mathareroots.org

Liberia

ECYG Liberia
Tobias Wiah
tobias [@] yahoo.com

Nigeria

ECYG Calabar
Esther Agbarakwe
ecygcabar [@] yahoo.com

ECYG Warri

Maxwell Ogaga
ecygwarri@gmail.com

Maxwell's Blog

Ruanda

Association de la Jeunesse pour la Dissémination de l'Information du Développement (YADDI)
Cleophas Kanamugire

aacicoordination [@] yahoo.com
www.nta-kibazo.com

Sierra Leone

ECYG Sierra Leone
Sylvanus Murray
ecygsi [@] yahoo.com
www.freewebs.com/ecygsi/programmes.htm

Togo

Fondation Togolaise pour la Paix Assouan Gbesso
info [@] togopeace.kabissa.org
www.togopeace.kabissa.org

Ouganda

Étudiants pour la Démocratie Globale - Ouganda
Mike Munabi
mike.munabi [@] gmail.com
www.uganda.sfgd.org

Zambie

ECYG pour l'Habilitation Sociale et le Développement
Auldridge Chibbwalu
auldridgechibbwalu [@] yahoo.co.uk

ASIE ET LE PACIFIQUE

Chine

GreenSOS (Société des Organisations Etudiantes Écologiques)
Niu Kejia
nkj.bull@gmail.com
www.greensos.org

Les Philippines

ECYG au Collège Universitaire Polytechnique et Étatique de Mindanao
Mary Claire R. Baang
mpsc.earthcharter [@] yahoo.com.ph

ECYG Negros

Khyn Yap
ecotrekkers [at] yahoo.com

Ressources des Philippines pour le
Développement Durable, Inc.
Eileen Rillera
Prsdsecretariat [at] gmail.com
www.prdsdi.org

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Arménie

ECYG pour le Développement
Humain Durable
Liana Nersisyan
arli-78 [at] inbox.ru
Tigran Sargsyan
t.a.sargsyan [at] mail.ru

Biélorussie

Club International de la Jeunesse
"NEWLINE"
Dmitry Savelau
newlineclub [at] gmail.com
dsavelau [at] gmail.com
www.newlineclub.net

Finlande

ECYG Finlande
Lisa Jokivirta
lisa.jokivirta [at] gmail.com

Latvia

Étudiants pour la Durabilité
Lolita Baranovska
lolita.baranovska [at] gmail.com

Roumanie

Constanta ECYG
Carmen Bucovala
carmen_bucovala [at]
marenostrum.ro

Serbie

ECYG KRIO
Ivana Savic
Ivana.savic@krio.rs
contact@krio.rs
Filip Milosevic
slip@b92.net
www.krio.rs

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Brésil

ECYG - Bahia
Camila Godinho
godinho.camila [at] gmail.com

Mexique

Groupe Multidisciplinaire de la
Jeunesse à Michoacan
Namir Nava
namirn [at] hotmail.com

Pérou

Asociacion Peruana de Escultismo
Carlos Ponce de Leon
tha_scouters [at] hotmail.com

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

Projets de la Jeunesse de la
Société Interculturelle Cowichan
Linda Hill
lindahill [at] shaw.ca

Comité de la Charte de la Terre de
la Jeunesse de SGIC Vancouver
Richard Chu
earthcharter [at] sgicanada.org
www.sgicanada.org/earthcharter

Etats-Unis

E3: Ecologie, Économie, Équité
(Coalition de Durabilité Étudiante de
Californie, Section de UCLA)
Crystal Durham
crystal.durham [at] gmail.com

XIV. The Earth Charter

PREAMBLE

We stand at a critical moment in Earth's history, a time when humanity must choose its future. As the world becomes increasingly interdependent and fragile, the future at once holds great peril and great promise. To move forward we must recognize that in the midst of a magnificent diversity of cultures and life forms we are one human family and one Earth community with a common destiny. We must join together to bring forth a sustainable global society founded on respect for nature, universal human rights, economic justice, and a culture of peace. Towards this end, it is imperative that we, the peoples of Earth, declare our responsibility to one another, to the greater community of life, and to future generations.

Earth, Our Home

Humanity is part of a vast evolving universe. Earth, our home, is alive with a unique community of life. The forces of nature make existence a demanding and uncertain adventure, but Earth has provided the conditions essential to life's evolution. The resilience of the community of life and the well-being of humanity depend upon preserving a healthy biosphere with all its ecological systems, a rich variety of plants and animals, fertile soils, pure waters, and clean air. The global environment with its finite resources is a common concern of all peoples. The protection of Earth's vitality, diversity, and beauty is a sacred trust.

The Global Situation

The dominant patterns of production and consumption are causing environmental devastation, the depletion of resources, and a massive extinction of species. Communities are being undermined. The benefits of development are not shared equitably and the gap between rich and poor is widening. Injustice, poverty, ignorance, and violent conflict are widespread and the cause of great suffering. An unprecedented rise in human population has overburdened ecological and social systems. The foundations of global security are threatened. These trends are perilous—but not inevitable.

The Challenges Ahead

The choice is ours: form a global partnership to care for Earth and one another or risk the destruction of ourselves and the diversity of life. Fundamental changes are needed in our values, institutions, and ways of living. We must realize that when basic needs have been met, human development is primarily about being more, not having more. We have the knowledge and technology to provide for all and to reduce our impacts on the environment. The emergence of a global civil society is creating new opportunities to build a democratic and humane world. Our environmental, economic, political, social, and spiritual challenges are interconnected, and together we can forge inclusive solutions.

Universal Responsibility

To realize these aspirations, we must decide to live with a sense of universal responsibility, identifying ourselves with the whole Earth community as well as our local communities. We are at once citizens of different nations and of one world in which the local and global are linked. Everyone shares responsibility for the present and future well-being of the human family and the larger living world. The spirit of human solidarity and kinship with all life is strengthened when we live with reverence for the mystery of being, gratitude for the gift of life, and humility regarding the human place in nature.

We urgently need a shared vision of basic values to provide an ethical foundation for the emerging world community. Therefore, together in hope we affirm the following interdependent principles for a sustainable way of life as a common standard by which the conduct of all individuals, organizations, businesses, governments, and transnational institutions is to be guided and assessed.

PRINCIPLES

I. RESPECT AND CARE FOR THE COMMUNITY OF LIFE

1. Respect Earth and life in all its diversity.

- a. Recognize that all beings are interdependent and every form of life has value regardless of its worth to human beings.
- b. Affirm faith in the inherent dignity of all human beings and in the intellectual, artistic, ethical, and spiritual potential of humanity.

2. Care for the community of life with understanding, compassion, and love.

- a. Accept that with the right to own, manage, and use natural resources comes the duty to prevent environmental harm and to protect the rights of people.
- b. Affirm that with increased freedom, knowledge, and power comes increased responsibility to promote the common good.

3. Build democratic societies that are just, participatory, sustainable, and peaceful.

- a. Ensure that communities at all levels guarantee human rights and fundamental freedoms and provide everyone an opportunity to realize his or her full potential.
- b. Promote social and economic justice, enabling all to achieve a secure and meaningful livelihood that is ecologically responsible.

4. Secure Earth's bounty and beauty for present and future generations.

- a. Recognize that the freedom of action of each generation is qualified by the needs of future generations.
- b. Transmit to future generations values, traditions, and institutions that support the long-term flourishing of Earth's human and ecological communities.

In order to fulfill these four broad commitments, it is necessary to:

II. ECOLOGICAL INTEGRITY

5. Protect and restore the integrity of Earth's ecological systems, with special concern for biological diversity and the natural processes that sustain life.

- a. Adopt at all levels sustainable development plans and regulations that make environmental conservation and rehabilitation integral to all development initiatives.
- b. Establish and safeguard viable nature and biosphere reserves, including wild lands and marine areas, to protect Earth's life support systems, maintain biodiversity, and preserve our natural heritage.

- c. Promote the recovery of endangered species and ecosystems.
- d. Control and eradicate non-native or genetically modified organisms harmful to native species and the environment, and prevent introduction of such harmful organisms.
- e. Manage the use of renewable resources such as water, soil, forest products, and marine life in ways that do not exceed rates of regeneration and that protect the health of ecosystems.
- f. Manage the extraction and use of non-renewable resources such as minerals and fossil fuels in ways that minimize depletion and cause no serious environmental damage.

6. Prevent harm as the best method of environmental protection and, when knowledge is limited, apply a precautionary approach.

- a. Take action to avoid the possibility of serious or irreversible environmental harm even when scientific knowledge is incomplete or inconclusive.
- b. Place the burden of proof on those who argue that a proposed activity will not cause significant harm, and make the responsible parties liable for environmental harm.
- c. Ensure that decision making addresses the cumulative, long-term, indirect, long distance, and global consequences of human activities.
- d. Prevent pollution of any part of the environment and allow no build-up of radioactive, toxic, or other hazardous substances.
- e. Avoid military activities damaging to the environment.

7. Adopt patterns of production, consumption, and reproduction that safeguard Earth's regenerative capacities, human rights, and community well-being.

- a. Reduce, reuse, and recycle the materials used in production and consumption systems, and ensure that residual waste can be assimilated by ecological systems.
- b. Act with restraint and efficiency when using energy, and rely increasingly on renewable energy sources such as solar and wind.
- c. Promote the development, adoption, and equitable transfer of environmentally sound technologies.
- d. Internalize the full environmental and social costs of goods and services in the selling price, and enable consumers to identify products that meet the highest social and environmental standards.
- e. Ensure universal access to health care that fosters reproductive health and responsible reproduction.
- f. Adopt lifestyles that emphasize the quality of life and material sufficiency in a finite world.

8. Advance the study of ecological sustainability and promote the open exchange and wide application of the knowledge acquired.

- a. Support international scientific and technical cooperation on sustainability, with special attention to the needs of developing nations.
- b. Recognize and preserve the traditional knowledge and spiritual wisdom in all cultures that contribute to environmental protection and human well-being.
- c. Ensure that information of vital importance to human health and environmental protection, including genetic information, remains available in the public domain.

III. SOCIAL AND ECONOMIC JUSTICE

9. Eradicate poverty as an ethical, social, and environmental imperative.

- a. Guarantee the right to potable water, clean air, food security, uncontaminated soil, shelter, and safe sanitation, allocating the national and international resources required.
- b. Empower every human being with the education and resources to secure a sustainable livelihood, and provide social security and safety nets for those who are unable to support themselves.
- c. Recognize the ignored, protect the vulnerable, serve those who suffer, and enable them to develop their capacities and to pursue their aspirations.

10. Ensure that economic activities and institutions at all levels promote human development in an equitable and sustainable manner.

- a. Promote the equitable distribution of wealth within nations and among nations.
- b. Enhance the intellectual, financial, technical, and social resources of developing nations, and relieve them of onerous international debt.
- c. Ensure that all trade supports sustainable resource use, environmental protection, and progressive labor standards.
- d. Require multinational corporations and international financial organizations to act transparently in the public good, and hold them accountable for the consequences of their activities.

11. Affirm gender equality and equity as prerequisites to sustainable development and ensure universal access to education, health care, and economic opportunity.

- a. Secure the human rights of women and girls and end all violence against them.
- b. Promote the active participation of women in all aspects of economic, political, civil, social, and cultural life as full and equal partners, decision makers, leaders, and beneficiaries.
- c. Strengthen families and ensure the safety and loving nurture of all family members.

12. Uphold the right of all, without discrimination, to a natural and social environment supportive of human dignity, bodily health, and spiritual well-being, with special attention to the rights of indigenous peoples and minorities.

- a. Eliminate discrimination in all its forms, such as that based on race, color, sex, sexual orientation, religion, language, and national, ethnic or social origin.
- b. Affirm the right of indigenous peoples to their spirituality, knowledge, lands and resources and to their related practice of sustainable livelihoods.
- c. Honor and support the young people of our communities, enabling them to fulfill their essential role in creating sustainable societies.
- d. Protect and restore outstanding places of cultural and spiritual significance.

IV. DEMOCRACY, NONVIOLENCE, AND PEACE

13. Strengthen democratic institutions at all levels, and provide transparency and accountability in governance, inclusive participation in decision making, and access to justice.

- a. Uphold the right of everyone to receive clear and timely information on environmental matters and all development plans and activities which are likely to affect them or in which they have an interest.
- b. Support local, regional and global civil society, and promote the meaningful participation of all interested individuals and organizations in decision making.
- c. Protect the rights to freedom of opinion, expression, peaceful assembly, association, and dissent.
- d. Institute effective and efficient access to administrative and independent judicial procedures, including remedies and redress for environmental harm and the threat of such harm.
- e. Eliminate corruption in all public and private institutions.
- f. Strengthen local communities, enabling them to care for their environments, and assign environmental responsibilities to the levels of government where they can be carried out most effectively.

14. Integrate into formal education and life-long learning the knowledge, values, and skills needed for a sustainable way of life.

- a. Provide all, especially children and youth, with educational opportunities that empower them to contribute actively to sustainable development.
- b. Promote the contribution of the arts and humanities as well as the sciences in sustainability education.
- c. Enhance the role of the mass media in raising awareness of ecological and social challenges.
- d. Recognize the importance of moral and spiritual education for sustainable living.

15. Treat all living beings with respect and consideration.

- a. Prevent cruelty to animals kept in human societies and protect them from suffering.
- b. Protect wild animals from methods of hunting, trapping, and fishing that cause extreme, prolonged, or avoidable suffering.
- c. Avoid or eliminate to the full extent possible the taking or destruction of non-targeted species.

16. Promote a culture of tolerance, nonviolence, and peace.

- a. Encourage and support mutual understanding, solidarity, and cooperation among all peoples and within and among nations.
- b. Implement comprehensive strategies to prevent violent conflict and use collaborative problem solving to manage and resolve environmental conflicts and other disputes.
- c. Demilitarize national security systems to the level of a non-provocative defense posture, and convert military resources to peaceful purposes, including ecological restoration.
- d. Eliminate nuclear, biological, and toxic weapons and other weapons of mass destruction.
- e. Ensure that the use of orbital and outer space supports environmental protection and peace.
- f. Recognize that peace is the wholeness created by right relationships with oneself, other persons, other cultures, other life, Earth, and the larger whole of which all are a part.

THE WAY FORWARD

As never before in history, common destiny beckons us to seek a new beginning. Such renewal is the promise of these Earth Charter principles. To fulfill this promise, we must commit ourselves to adopt and promote the values and objectives of the Charter.

This requires a change of mind and heart. It requires a new sense of global interdependence and universal responsibility. We must imaginatively develop and apply the vision of a sustainable way of life locally, nationally, regionally, and globally. Our cultural diversity is a precious heritage and different cultures will find their own distinctive ways to realize the vision. We must deepen and expand the global dialogue that generated the Earth Charter, for we have much to learn from the ongoing collaborative search for truth and wisdom.

Life often involves tensions between important values. This can mean difficult choices. However, we must find ways to harmonize diversity with unity, the exercise of freedom with the common good, short-term objectives with long-term goals. Every individual, family, organization, and community has a vital role to play. The arts, sciences, religions, educational institutions, media, businesses, nongovernmental organizations, and governments are all called to offer creative leadership. The partnership of government, civil society, and business is essential for effective governance.

In order to build a sustainable global community, the nations of the world must renew their commitment to the United Nations, fulfill their obligations under existing international agreements, and support the implementation of Earth Charter principles with an international legally binding instrument on environment and development.

Let ours be a time remembered for the awakening of a new reverence for life, the firm resolve to achieve sustainability, the quickening of the struggle for justice and peace, and the joyful celebration of life.